



Projet Euromountains.net - Thème 3

INTERREG III C

La défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles en zones de montagne

Agriculture biologique, tourisme rural, démarche participative.

Le cas de la vallée de Gresta – Trentin (Italie)



Mirtis CONCI
Alessandro GRETTNER

Septembre 2006



Cette recherche a été effectuée entre juin et septembre 2006 pour le compte de la Province autonome de Trente, sous la direction scientifique du Centre d'Écologie Alpine, dans le cadre du projet INTERREG IIIC "Euromountains.net" – Composante 4 – Thème 3: "La défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles dans les zones de montagne".

PRÉAMBULE

L'Italie est le quatrième producteur mondial de produits biologiques et le premier producteur européen. En Italie, l'importance de l'agriculture biologique est allée grandissant ces dernières années, à la fois pour des raisons économiques et de conservation. Le cas présenté évoque le rôle de l'agriculture dans le cadre d'une démarche biologique et biodynamique visant au maintien et à la préservation du paysage traditionnel.

Les processus innovants de participation et de gestion du territoire ont favorisé le développement durable et intégré dans une région de montagne périphérique. Dans le territoire de la vallée de Gresta, les agriculteurs à temps partiel sont quatre fois plus nombreux que les agriculteurs à plein temps, et l'agriculture est perçue comme une action de préservation du paysage, d'où la nécessité de disposer d'activités alternatives pour obtenir un revenu suffisant.

Le Pacte territorial a favorisé la prise de conscience et l'implication de la population locale dans la gestion et le développement de son territoire, ce qui a contribué à transformer cette région périphérique en un lieu très attractif.

SOMMAIRE

1. Description de la région	p. 1
2. Description de la ressource	p. 9
3. Description du projet	p. 12
4. Structure politique et intervention publique	p. 21
5. Coopération et participation publique/privée	p. 27
6. Évaluation des résultats des activités entreprises	p. 33
7. Méthodologie appliquée. Bibliographie. Remerciements	p. 36

NOTES :

Le texte contient les abréviations suivantes :

TC = Table de Concertation

SH = Stakeholder

PT = Pacte territorial

Consortium = Consortium de Fruits et Légumes de la vallée de Gresta

1. Description de la région

1.1. Milieu géographique

La vallée de Gresta se trouve dans le sud-ouest du Trentin, plus précisément entre les vallées de l'Adige et du Sarca. La rivière Gresta traverse le centre de la vallée.

La superficie totale de la vallée de Gresta est de 2.994,0766 hectares, dont 1.318,819 appartiennent à la commune de Ronzo – Chienis, tandis que 1.675,2587 hectares appartiennent aux communes de Mori et Isera. Ce territoire compte 7 agglomérations : Ronzo, Chienis, Varano, Pannone, Nomesino, Manzano et Valle San Felice. Les deux premiers villages forment une commune unique depuis 1971, tandis que les autres dépendent de Mori. Autrefois, tous les lieux habités appartenaient à la Pieve¹ di Gardumo : Gardumo est donc synonyme de vallée de Gresta si l'on considère la totalité de l'espace géographique, et non seulement les lieux baignés par la Gresta. Le territoire a la forme d'un triangle isocèle : la pointe septentrionale correspond aux sommets du mont Stivo (2.059 m) ; la base, qui ressemble à un arc de circonférence, correspond à la partie nord du fond de la vallée Nago – Loppio – Mori (220 m), tandis que la hauteur correspond au bassin de la Gresta. Ce triangle peut être divisé en deux lignes longitudinales : la première relie le sommet du mont Stivo au mont Creino (1 292 m) ; la seconde relie le Dosso del Somator (1 305 m) aux sommets des monts Biaena (1 615 m) et Nagià-Gróm (787 m). La partie occidentale de la zone occupe environ un cinquième de la superficie totale et elle appartient à la Vallée du Sarca, tandis que la partie orientale occupe un quart de la superficie totale, et elle appartient à la vallée Lagarina. Manzano et Nomesino se trouvent dans cette zone. La partie centrale, qui s'étend entre les monts Creino et Biaena, est traversée par la Gresta. Cette région a été retenue comme zone d'étude² car c'est là que se concentrent la plupart des activités économiques liées à la valorisation des ressources naturelles, en particulier l'agriculture. Sur le plan cadastral, cette zone est formée des territoires de Ronzo, Varano, Valle San Felice et en partie de ceux de Chienis et Pannone.

La vallée de Gresta est formée par le haut plateau de Bordala, qui culmine entre 1 200 et 1 330 mètres d'altitude, par le plateau cultivé et humide de Pra da Lach (1 075 m) et par les deux villages de Ronzo (1 005 m) et de Chienis (950 m). Sa rive gauche, qui est davantage cultivée, est occupée par le versant gauche du mont Creino ; le côté droit est plus escarpé, et le versant

¹ Le terme de Pieve fait référence à l'administration religieuse du territoire ; le Pieve comporte généralement plusieurs paroisses.

² À chaque fois que nous utilisons le terme de vallée de Gresta, nous faisons référence à ce territoire spécifique et non à l'ensemble géographique également dénommé Pieve di Gardumo.

occidental du mont Biaena se caractérise par la présence de forêts de conifères. À l’instar de Chienis, Varano (870 m) et Pannone (760 m) occupent la rive droite de la Gresta. Ces deux villages sont situés sur un palier ou étage de campagne fertile. Au sud-ouest, le palier de Pannone est fermé par le mamelon de Castel Gresta (795 m), qui se dresse au centre de la vallée.

Schéma 1 : **Caractéristiques géographiques de la région dans son ensemble**

<i>Nom de la région dans son ensemble</i>	Vallée de Gresta (Pieve di Gardumo)
<i>Massif montagneux</i>	Bondone – Stivo
<i>Altitude maximale</i>	1615 m (Biaena)
<i>Altitude minimale</i>	220 m (Piana di Loppio)
<i>Superficie</i>	2994,0766 hectares
<i>% zone de montagne</i>	80%
<i>Climat</i>	Chaud – Tempéré– Frais

Schéma 2 : **Caractéristiques géographiques de la zone étudiée**

<i>Nom de la zone étudiée</i>	Vallée de Gresta (baignée par la Gresta)
<i>Massif montagneux</i>	Creino – Stivo
<i>Altitude maximale</i>	1615 m (Biaena)
<i>Altitude minimale</i>	570 m (Valle San Felice)
<i>Superficie de la zone</i>	1273,6645 hectares ³
<i>% zone de montagne</i>	100%
<i>Climat</i>	Tempéré – Frais

1.1.1. Climat

La vallée de Gresta est particulièrement favorisée par le climat, du fait de son exposition plein sud-ouest et de la proximité du lac de Garde.

La vallée se trouve dans la zone “*Castanetum*”, qui bénéficie d’un climat tempéré, et dans la zone “*Fagetum*”, dont le climat est plus froid. La partie occidentale dépasse largement les 1 000 m d’altitude ; toutes les variétés maraîchères et fruitières y poussent, tandis que la vigne croît au-dessus de 600 m. Autrefois, le mûrier était planté jusqu’à environ 800 m et, à l’époque où il était encore cultivé, le blé poussait au-dessus de 1 200 m.

Jusqu’à il y a quelques décennies, la vallée de Gresta se caractérisait par de vastes contrées fertiles – essentiellement cultivées en terrasses -, par de rares prairies, par des mamelons généralement rocheux destinés au pâturage et par des côtes boisées, pour la plupart occupées de jeunes taillis. Rares étaient les forêts de conifères, qui dominent aujourd'hui toute la vallée ; de

³ Note : on n’a pas pris en compte la zone correspondant au territoire de Chienis et de Pannone

plus, les forêts de feuillus touffues et matures sont aujourd'hui omniprésentes, elles s'étendent d'année en année et envahissent les campagnes, les prairies et les pâturages abandonnés.

1.2. Dynamiques socio-économiques

	TRENTIN	VALLÉE DE GRESTA	RONZO CHIENIS
<i>Population (2005)</i>	502.478	1.740	1.012
<i>Densité (hab./km²) (2005)</i>	80,95	58,12	76,72
<i>Changements démographiques (tendance générale)</i> <i>1951-2001 (Census)</i> <i>1981-2005</i>	La population a augmenté de manière régulière au cours des 50 dernières années, passant de 394 704 à 477 017 habitants, à la faveur d'un processus d'urbanisation constant qui touche principalement le fond des vallées. Ces 20 dernières années, ce processus a subi un ralentissement et les mouvements de populations se sont dirigés vers les villages de taille moyenne (chefs-lieux de la vallée), où la population est passée de 442 845 à 502 478 habitants)	La tendance générale de la population résidant dans la vallée a enregistré une légère augmentation à partir des années 50 ; on ne dispose pas d'informations plus approfondies en raison des changements administratifs qui se sont produits en 1970. Après cette date, on observe une augmentation d'environ 3% de la population par rapport au total (de 1680 habitants à 1740)	La population de la commune est restée quasiment stable ces 50 dernières années, ne perdant que quelques unités (de 1087 à 1010). Le dépeuplement a été évité grâce aux opportunités d'emploi offertes par la zone industrielle voisine (vallée de Rovereto – Mori, à 20 km) et à la réalisation de nouvelles routes et liaisons avec les activités traditionnelles. Ces 25 dernières années, la population est passée de 1034 à 1012 habitants.
<i>Pourcentage de population active par secteur d'activité (Census 2001)</i>	43,85% Services 20,47% Commerce 30,66% Industrie/Artisanat 5,02% Agriculture Chômage 3,20% (2004)	26,52% Services 12,04% Commerce 48,78% Industrie/Artisanat 12,65% Agriculture	35,59% Services 11,14% Commerce 42,79% Industrie/Artisanat 10,48% Agriculture
<i>Description des dynamiques socio-économiques du territoire</i>	Depuis le XV ^e siècle, l'économie du Trentin repose sur les ressources naturelles, le commerce et les activités artisanales qui y sont liées. Les premières industries ont fait leur apparition autour de 1870, ce qui a favorisé les activités productives dans	La vallée a une vocation agricole depuis le XVIII ^e siècle, grâce à la présence d'un secteur commercial favorisé par la position géographique de la vallée. Les premières industries ont fait leur apparition autour	

	<p>les secteurs traditionnels (transformation de produits agricoles, production de tissus et de vin). La plupart des industries se sont implantées dans le Trentin autour des années 50, mais nombre d'entre elles ont revu leur activité à la baisse ou ont fermé ces 10 à 15 dernières années à cause des coûts élevés de production (ressources humaines et transports). Au siècle dernier, l'agriculture s'est spécialisée, se tournant essentiellement vers la production de pommes et de vin. Le tourisme a connu un essor rapide à partir des années 60, enregistrant un boom autour des années 80, si bien que le Trentin occupe aujourd'hui une position de leader dans l'arc alpin (plus de 25 millions de visiteurs par an). Les entreprises de type coopératif sont très répandues dans tous les secteurs économiques.</p>	<p>des années 70 dans la région de Rovereto. Le tourisme a commencé à se développer autour des années 70 grâce à la position de la vallée, qui est située entre l'Adige et le lac de Garde. Le système coopératif est très répandu dans divers secteurs économiques.</p>	
<p><i>Description des principales activités économiques actuelles ayant un impact négatif sur le territoire et ses ressources</i></p>	<p>Pendant des siècles, le territoire a été en général bien préservé. Toutefois, au cours de 100 dernières années, l'essor de l'activité touristique a entraîné le développement des infrastructures dans les régions à forte vocation naturelle. Le paysage se caractérise par un milieu agricole axé sur la monoculture et par la présence des infrastructures qui s'y rattachent. L'urbanisation et la création</p>	<p>Les activités industrielles qui se sont développées au fond de la vallée ont créé des emplois pour de nombreux habitants de la vallée dans ce secteur économique. Ce processus, qui a débuté dans les années 50, a eu un impact considérable sur les ressources du territoire, en particulier sur le paysage. Le manque d'intérêt pour la gestion</p>	

	d'infrastructures entraînent une diminution des espaces verts et une augmentation de la pollution dans les zones urbaines.	et la préservation des activités traditionnelles a provoqué un appauvrissement du patrimoine local. La crise industrielle des années 70 a endigué cette tendance à l'abandon des activités traditionnelles.	
--	--	---	--

1.3. Le paysage et les ressources naturelles

1.3.1. Le paysage naturel

Le paysage de la vallée de Gresta se caractérise par la présence traditionnelle de terrasses plantées de légumes. Ces terrasses ont pour élément typique les murs en pierres sèches construits par l'homme au fil des siècles, qui permettaient de faciliter et d'accroître la productivité des activités agricoles de montagne. Dans la région de Valle San Felice, certaines terrasses sont plantées de vignes : la terre étant riche, elle se prête particulièrement à ce type de culture et, ces dernières années, la viticulture a connu un essor remarquable en raison des bénéfices économiques immédiats qui en découlent et de l'assistance technique assurée par la Cave coopérative de Monte Zugna di Mori.

Les cultures maraîchères alternent avec les prairies, conformément à la rotation habituelle adoptée par la méthode biologique et à l'activité d'appoint fournie par l'élevage, qui a aujourd'hui pratiquement disparu. De plus, on trouve de nombreux champs en friches, qui favorisent l'avancée de la forêt.

Plus l'altitude augmente et plus ce phénomène d'avancée de la forêt est marqué.

Le principal attrait du paysage de la vallée de Gresta réside dans la présence de montagnes dont la rudesse est adoucie par les champs cultivés qui s'étendent sur leurs flancs.

1.3.2. Le paysage urbain

Les agglomérations sont bien distribuées dans la vallée. Varano et Pannone se dressent sur un gradin naturel, tandis que Ronzo Chienis est baigné par la Gresta. La plupart des villages ont conservé leur aspect rural et leur architecture typique. Il en va autrement des agglomérations de Ronzo Chienis et des localités de Santa Barbara et de Prà da Lach. Lors des années 70, Ronzo Chienis a subi un réaménagement urbain qui a coïncidé avec le développement industriel du fond de la vallée (zone industrielle de Mori et de Rovereto). De nombreuses maisons ont été rénovées conformément aux tendances architecturales de l'époque, et l'impact visuel de ces constructions est immédiat lorsqu'on entre dans le village en venant de Varano. Santa Barbara et Prà da Lach sont des localités touristiques se caractérisant par la présence de résidences secondaires occupées l'été (juillet – août) et à Noël.

En règle générale, près de 50% des maisons occupées ont été construites avant 1945, tandis que 10% ont été construites entre 1981 et 1991. Ces 5 dernières années, les aides accordées dans le cadre du Pacte territorial ont permis d'entamer la réfection de certains bâtiments préexistants et du centre historique des villages, ce qui a favorisé le développement d'une nouvelle zone artisanale à

l'extérieur de l'agglomération. Une grande partie des maisons sont toujours inhabitées, situation à laquelle on a remédié partiellement en les affectant à un usage touristique.

La rue principale, qui est accessible aux poids lourds, relie la vallée de Gresta à la plaine de Loppio, zone de passage pour les véhicules se rendant au lac de Garde. Il existe trois autres voies d'accès : la route du vin de la vallée Lagarina (commune d'Isera), où se trouve le carrefour conduisant aux hameaux de Lenzima, Nomesino et de Manzano, route qui mène à Valle San Felice et qui débouche sur la rue principale ; la route provinciale reliant le lac de Cei au col de Bordala, qui descend ensuite vers Ronzo Chienis ; la route reliant la plaine du Sarca à Santa Barbara.

La route reliant le village de Ronzo Chienis à l'agglomération de Santa Barbara a récemment été réaménagée ; cette intervention a eu un impact assez important sur l'environnement.

Au cours des 3 dernières années, les routes reliant les fermes ont été goudronnées pour faciliter l'accès des machines agricoles aux champs. Ces travaux ont été dirigés par le Consortium d'amélioration foncière de Ronzo Chienis grâce aux fonds alloués par le Pacte territorial. La première hypothèse de réfection prévoyait de revêtir les routes de dalles, mais les dépenses prévisionnelles étant trop élevées, il a été convenu de goudronner. Les considérations économiques l'ont donc emporté sur les considérations d'ordre paysager.

1.3.3. Le paysage culturel

Le paysage porte le sceau de la présence de l'homme, de ses habitudes, de son histoire et de son évolution.

Le paysage de la vallée de Gresta est marqué par la présence de vestiges historiques, culturels et religieux qui font le lien entre le passé, le présent et l'avenir. Les vestiges retrouvés à Passo Bordala témoignent de la présence d'établissements humains datant vraisemblablement du mésolithique (8 000 – 4 500 av. J.-C.). Les populations romaines et lombardes se sont également implantées dans la vallée. La présence d'habitats de l'époque barbare et du Haut Moyen Age est attestée par les sépultures attribuées à ces populations. Les ruines de Castel Gresta, ancienne résidence des comtes de Castelbarco (près de Pannone), et celles de Castel Castil près de Santa Barbara datent de 1600. L'histoire contemporaine est attestée par la présence de tranchées de la première Guerre mondiale sur les Monts Creino, Faè et Grom, ainsi que par les téléphériques reliant Vignole et Brugnolo au mont Stivo, et le mont Creino au mont Biaena au-dessus la vallée. Les téléphériques sont le témoignage d'anciens métiers (ils servaient à transporter les marchandises d'un lieu à l'autre, en particulier le bois), mais ils avaient aussi un usage militaire.

Les églises et les édifices qui se dressent au croisement des routes qui relient les fermes témoignent de la dévotion populaire et de la culture paysanne.

Au fil du temps, l'homme a forgé le paysage en y construisant des murs en pierres sèches, des routes d'accès, des dépôts en bois ou en pierre à façade ouverte destinés à accueillir les ustensiles agricoles, des canaux d'irrigation, des sentiers sillonnant la forêt, des cabanes de bergers en altitude pour la transhumance des vaches, ou encore des fontaines en pierre travaillée, qui étaient autrefois utilisées pour abreuver les animaux ou pour laver le linge. L'homme, qu'il soit chasseur ou bûcheron, a également marqué la forêt de son empreinte. Quant au moulin situé à proximité de Ronzo Chienis, il témoigne d'une activité économique abandonnée après la seconde Guerre mondiale et montre que la culture du blé était autrefois pratiquée dans la vallée de Gresta.

La valeur ajoutée d'un endroit tient aux liens qu'il entretient avec l'imaginaire populaire et aux symboles qui s'y rattachent. Les épisodes historiques, les faits miraculeux et les légendes enrichissent le paysage de la vallée de Gresta. En particulier, le rocher de Castel Gresta évoque l'histoire d'amour tourmentée de Nostra Castelbarco et d'un baron de la famille Madruzzo di Brentonico, et il fut le théâtre de la tentative de suicide de cette dernière. Quant à la contrée de Piazza, également connue sous le nom de Lavine, la tradition populaire narre que l'on entend fuser le rire des sorcières le long de la route. Selon un ancien dicton « si les sorcières te font sauter une *brenta*, tu te retrouves à Brentonico ».

1.3.4. Les ressources naturelles

Parmi les ressources naturelles de la vallée de Gresta, il convient de citer les forêts, les sources, la faune typiquement alpine, les terres fertiles, sans compter la douceur du climat, les paliers sur lesquels se dressent les villages et la Gresta.

Les cultures ligneuses et agricoles, les prairies permanentes et les pâturages ont conféré à la vallée sa forme caractéristique d'amphithéâtre aménagé de terrasses et bordé de près de 3 000 hectares de forêts.

La Gresta est une rivière prenant sa source dans les nombreux cours d'eau qui se dirigent vers le centre de la vallée, entre les agglomérations de Ronzo et de Chienis ; le cours d'eau principal naît de la source Font, à l'extrême nord-ouest de l'agglomération de Ronzo, et il contourne le village en le séparant de Chienis. Ce cours d'eau est alimenté par les rivières provenant de Ronzo, et surtout des sources Siora et Gaz ; à cet endroit, la Gresta est pleinement constituée. En aval, elle est alimentée par d'autres rivières et d'autres sources, creusant la petite vallée de Trevàl.

La Giazéra (N.d.T. terme signifiant glacière) est une autre ressource naturelle du territoire. Les anfractuosités de cette formation géologique résultent d'un ancien glissement de terrain du mont Biaena, et les températures y sont extrêmement basses. Ce phénomène géologique est connu depuis les temps les plus anciens et, en 1671, les comtes de Castelbarco invitèrent un célèbre scientifique

danois, Niccolò Stesone, pour qu'il explore la vallée et en étudie les caractéristiques. La glace qui se forme dans ces petites grottes se conserve même l'été, car l'air froid circulant dans les galeries assure une température constante tout au long de l'année. Lorsqu'on s'approche de cette zone, on sent fuser des trous du sol un air froid et vif qui emplit le milieu environnant. Cette fraîcheur explique la présence d'une végétation atypique pour cette zone située à 1 200 m d'altitude. Dans la vallée, le seul site reconnu d'intérêt communautaire se trouve à Manzano⁴.

1.3.5. Défis actuels

Les défis actuels sont essentiellement liés au rapport entre la montagne et le fond de la vallée, en particulier à la présence de services, de structures et d'opportunités sociales et de production. Le développement du secteur manufacturier au fond de la vallée a favorisé le déplacement de la population vers ces secteurs d'activités. Actuellement, les actifs disposant d'une activité agricole à temps partiel dans la vallée sont proportionnellement plus nombreux que sur l'ensemble de la Province. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, notamment la prédisposition à la culture maraîchère et la propriété de lots de terre. En outre, on compte de nombreux champs abandonnés et en friche (ce qui, vers les sommets, favorise l'avancée de la forêt) : on enregistre une diminution du nombre d'exploitations agricoles, mais une augmentation des variétés de légumes cultivés, ce qui témoigne de l'amélioration des performances techniques des exploitations et de l'organisation du travail, notamment grâce à la présence d'une structure technique de soutien sur le territoire (CAT –IASMA). L'abandon des terres est la conséquence évidente de l'essor industriel du fond de la vallée, qui a été favorisé par l'insuffisance des revenus générés par les activités agricoles et par l'absence de relève. Dans le souci d'obtenir un revenu satisfaisant, ces activités ont donc été complétées par les activités touristiques. Le principal défi consiste à ancrer le sentiment d'identité territoriale, ce qui semble constituer aujourd'hui l'obstacle le plus grand. Ceci passe notamment par un processus de pilotage permettant de concilier les intérêts des deux secteurs économiques, et c'est là l'objectif final du Pacte territorial. Il est donc fondamental d'opérer des choix ciblés et motivés, et ce non seulement sur le plan économique, en faveur de la production biologique.

La décision de miser sur la production biologique a certainement eu un impact positif en termes d'image, mais elle a entraîné quelques problèmes : augmentation du nombre d'heures travaillées, coûts de production élevés (à cause de l'onérosité des biens de production). En outre, la quasi-disparition de l'élevage pénalise l'optimisation du cycle de production biologique. Il en résulte que le prix des produits finis est supérieur aux prix moyens, et que ces produits ne sont pas reconnus par le consommateur, ce qui pose des problèmes d'écoulement et de commercialisation. En outre,

⁴Dans la liste des SIC IT3120111 : dimension de 100,49 hectares

les produits biologiques exigent l'adoption d'une série de protocoles très contraignants au regard de l'activité agricole traditionnelle : le paysan n'est plus un simple producteur, il devient aussi un manager.

Parmi les facteurs pénalisants, il convient également de mentionner les aspects liés au système foncier, en particulier le fort morcellement des terres, et l'inadéquation des canaux d'irrigation. Ce dernier aspect est devenu une urgence face aux changements climatiques en cours.

1.4. Organisation et zonage

La vallée de Gresta appartient à la Région autonome du Trentin-Haut Adige/Tyrol du Sud et à la Province autonome de Trente (Nuts 2). La Région dispose de compétences législatives restreintes au niveau local. C'est la Province autonome qui détient l'essentiel du pouvoir législatif, notamment dans le secteur agricole et forestier, en matière de politique de la montagne, de politique commerciale, de politique touristique, de formation, de santé, de gestion territoriale et de promotion des aspects culturels et environnementaux.

Trois communes (Nuts 5) disposent de compétences administratives dans la vallée de Gresta : Isera, Mori et Ronzo Chienis. Ces entités publiques appartiennent au Syndicat intercommunal de la vallée Lagarina (Nuts 4), échelon supra-communal disposant de compétences en matière de formation et d'assistance sociale. Cet organisme est soumis aux mêmes impératifs que les Communautés de montagne présentes dans les autres régions italiennes. Il ne dispose pas d'autonomie financière et, en vertu d'une réforme adoptée par la Province, les Syndicats intercommunaux deviendront d'ici 2007 des « Communautés de vallée ». Cette réforme s'explique par la nécessité de gérer certains services publics - tels que les transports – sur une autre dimension territoriale, ce domaine étant partagé par plusieurs administrations communales.

S'agissant des fonds structurels européens, la Province est l'autorité préposée à la mise en œuvre du Document unique de Programmation (SPD). Aux termes de la classification européenne, la commune de Ronzo Chienis est considérée comme relevant de l'objectif 2 (pushing out area).

Grâce au statut d'autonomie de la Province, certains instruments et institutions spécifiques peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les politiques de développement et traiter les problèmes spécifiques du territoire. L'un de ces instruments est le Pacte territorial, accord passé entre des communes représentant les intérêts publics et privés d'une région et la Province. L'objectif du Pacte territorial est de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions communes visant au développement durable de la région considérée. La principale différence entre le Pacte et les autres politiques réside dans sa démarche participative : les principes directeurs du développement sont décidés au niveau du territoire, à l'échelon local. En outre, le projet doit être intégré, c'est-à-dire

qu'il doit prendre en compte les différents secteurs (agriculture, tourisme, élevage...), en fonction des particularités et de la vocation de la région considérée. L'accord peut être signé par les communes (au moins trois) d'une région présentant des caractéristiques similaires (même vocation économique ou situation socioculturelle) et partageant la même conception du développement local. Un autre élément important est le principe du cofinancement, qui est assuré par les représentants de l'intérêt public et de l'intérêt privé : tous ont des devoirs et des responsabilités spécifiques.

Les autres instruments mis en œuvre au niveau local et national tentent d'aborder le problème du morcellement excessif de la propriété agricole. Lorsque la taille du champ est trop modeste, il est fort probable que le revenu de l'agriculteur propriétaire soit insuffisant et que ce dernier ne cultive donc pas son champ. Pour améliorer cette situation, une loi nationale (Décret législatif n° 99/2004) prévoit des aides (notamment des exonérations d'impôts), qui permettent aux agriculteurs d'investir dans ce secteur afin de devenir propriétaires de terres agricoles de taille adéquate.

S'agissant des organismes locaux impliqués dans les politiques de développement, le Consortium d'amélioration foncière joue un rôle important en faveur de la protection et de l'amélioration du territoire agricole. Dans la Province de Trente, il existe 236 consortiums disposant d'un statut juridique privé mais représentant les intérêts publics. Ces consortiums se consacrent notamment à l'irrigation, aux routes reliant les fermes et, en général, aux infrastructures liées à la culture des champs.

L'autre organisme local est le BIM Adige – Bacino Imbrifero Montano (Bassin versant de montagne) – qui a été créé en 1955 par une loi nationale visant à promouvoir le développement local en utilisant une partie des profits générés par les centrales hydroélectriques. Le conseil du BIM Adige, qui est formé des maires des communes traversées par l'Adige, choisit les projets qu'il entend soutenir.

Notre analyse du territoire se doit de mentionner un autre élément important : le mouvement coopératif. À partir de la fin du XIX^e siècle, de nombreuses coopératives ont été créées pour renforcer et aider les petits agriculteurs. Aujourd'hui, plus de 80% de la production agricole trentine est gérée par des coopératives et des consortiums, qui visent notamment à aider les agriculteurs en leur prodiguant des conseils et des formations. Dans la vallée de Gresta, le Consortium est un important SH : créé en 1969, il est responsable de la récolte et de la promotion de la production agricole assurée par les agriculteurs et les coopératives associées.

Au niveau provincial, le Centre d'Assistance technique, qui fait partie de l'Institut d'Agronomie de San Michele, est chargé de fournir une assistance technique et socio-économique aux agriculteurs. Fondé en 2001 à la place de l'Esat (Ente per lo Sviluppo dell'Agricoltura in Trentino, Organisme de

Développement de l'Agriculture dans le Trentin), son organisation repose sur la présence de bureaux locaux et de professionnels sur le territoire.

2. Description de la ressource

2.1. Le paysage agricole

Jusqu'au XVII^e siècle, la vallée de Gresta était caractérisée par un système agricole commun à l'ensemble du territoire alpin. Les divers produits agricoles cultivés étaient uniquement destinés à la subsistance de la population. Dans la partie haute de la vallée, on cultivait des pommes de terre et des choux verts frisés, tandis que dans la partie basse, les mûriers destinés à la production de vers à soie et la vigne trouvaient un environnement tout à fait approprié.

À partir de cette époque, sous la domination des Castelbarco, on procède à une série d'améliorations foncières visant à optimiser la production agricole. Le nom de vallée de Gresta vient du latin Vallis Agrestis, qui signifie vallée de champs cultivés⁵.

Le lac de Garde, qui est très proche à vol d'oiseau, contribue à adoucir le climat, ce qui offre des conditions optimales pour les cultures (essentiellement légumes de plein champ).

Les murs en pierre sèche, qui coupent transversalement les versants inclinés autour des agglomérations, délimitent les camps cultivés. Construits depuis plusieurs siècles, ils sont le signe tangible de l'inlassable volonté de gagner des terres cultivables sur la forêt.

Dans la vallée de Gresta, l'horticulture de plein champ est pratiquée depuis le début du XX^e siècle. Son développement s'est articulé en trois étapes : initialement, les cultures se limitaient aux pommes de terre fraîches destinées à la consommation et aux choux verts, la plupart servant à fabriquer la choucroute acide ; cette dernière, qui était exportée jusqu'en Autriche, était échangée contre le sel en provenance des mines de sel gemme de Salzbouurg. Entre la première et la seconde guerre mondiale, la haute vallée de la Gresta produisait jusqu'à 100 000 quintaux de choux, qui étaient transportés sur des charrues jusqu'à la gare de Mori, où ils étaient chargés sur des wagons à destination de Vicence. Là, les industries les transformaient en choucroute.

La carotte a été introduite dans les années 40, probablement pour remédier à la pénurie de froment, de tabac et de vigne, ne serait-ce que dans la partie basse de la vallée. Les commerçants transportaient les carottes encore terreuses jusqu'au marché de Milan dans des camions fonctionnant au gazogène. Ce n'est qu'au début des années 70, grâce aux conseils techniques et économiques prodigués par l'Esat – qui a détaché un technicien horticole sur place – que la gamme des légumes cultivés a été considérablement élargie. Elle atteint aujourd'hui une vingtaine de produits.

⁵ Stefano Marchesoni, Mémoire de maîtrise en économie politique : "L'horticulture biologique dans la vallée de Gresta (Trentin) : le rôle du Consortium de Ronzo – Chienis", année universitaire 2002-2003

Les techniciens expliquent la vocation horticole de la vallée de Gresta par la diversité des terres présentes dans cette région : cette sorte de zonage naturel permet de cultiver chaque espèce ou variété de légume dans le milieu le plus adapté.

La présence d'une coopérative active dotée de ses propres structures de récolte, de transformation, de conservation et de vente a joué un rôle décisif dans le développement de l'horticulture de toute la vallée. Le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta est une coopérative fondée en 1969. Elle s'est substituée à une société créée dans les années 40 (Consortium des Producteurs de Fruits et Légumes de Ronzo Chienis), ce qui a permis d'élargir la base sociale à toute la vallée. Ses activités de production ont débuté en 1972.

À la même époque, précisément en 1971, s'est tenue la première édition de la Foire intitulée « Dal campo alla dispensa » (du champ au garde-manger), organisée par le Syndicat d'initiative de concert avec le Consortium. Cette initiative avait pour objectif de valoriser les produits typiques, et donc de rapprocher le consommateur de la réalité de la vallée de Gresta, mais aussi d'endiguer l'augmentation des prix : à cette époque, on assistait en effet au développement des premiers centres commerciaux et hypermarchés, et à la diffusion d'une nouvelle conception du tourisme : le tourisme rural. Dès les années 70, des débats ont eu lieu dans la vallée pour tenter de conjuguer les activités agricoles au tourisme. Cette démarche s'est traduite concrètement à partir de 1999, avec la formulation d'un projet de tourisme rural qui a été réalisé ultérieurement grâce à l'instrument financier des Pactes territoriaux.

2.1.2. Principales caractéristiques qualitatives de la ressource

Les principales qualités du système agricole de la vallée tiennent à son excellent climat (la proximité du lac de Garde permet de cultiver les légumes jusqu'à 1 300 mètres d'altitude), à sa forme caractéristique d'amphithéâtre, qui offre une sorte de défense et fait de la vallée un îlot naturel, à la fertilité du sol et à la préservation de la biodiversité, qui est valorisée par la production biologique.

2.1.3 Spécificités liées au territoire

On peut considérer que la vallée de Gresta possède des caractéristiques géo-climatiques uniques par rapport aux autres montagnes européennes. Des situations analogues se retrouvent dans d'autres vallées alpines comme la Valtellina (Lombardie, production de choux-fleurs), les Valli Giudicarie (production de pommes de terre) et la vallée de Chiese (production de farine de froment). Mais son caractère unique tient à la possibilité de cultiver différentes variétés de légumes en plein champ, ce qui favorise l'utilisation maximale des terrains.

Actuellement, il n'existe pas dans la vallée d'organisme reconnu et structuré chargé de défendre l'environnement et l'intégrité de la région sur la base d'impératifs internationaux, européens et/ou

locaux de gestion du territoire. Hors de ses frontières, la vallée est connue comme le jardin biologique du Trentin ; dès les années 40, elle était connue dans le nord-est de l'Italie comme la vallée des jardins. Cette image positive est le fruit du travail accompli ces trente dernières années par le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, qui a également assuré la promotion du territoire grâce à son label. Ces 5 dernières années, le marketing territorial a pris une forme participative et structurée grâce à l'instrument des Pactes territoriaux, et la vallée de Gresta a adopté un label unique de promotion du territoire⁶.

La propriété de la ressource agricole est publique et privée.

2.2. Ressources et territoire local

Le paysage agricole de la vallée se caractérise par l'intégration de diverses activités économiques telles que l'agriculture, le tourisme, certaines formes d'artisanat et les services récréatifs et sportifs. Par ailleurs, le paysage a certainement des effets au niveau social, environnemental et culturel.

2.2.1. Aspects économiques et sociaux

Dans la vallée de Gresta, il y a plusieurs producteurs agricoles de première catégorie⁷ : certains sont membres du Consortium, auquel ils apportent leur production, tandis que d'autres assurent eux-mêmes la production et la commercialisation de leurs produits. Il s'agit pour l'essentiel d'exploitations familiales spécialisées dans la production biologique et employant 1 ou 2 saisonniers. L'exploitation est parfois gérée par plusieurs familles, qui entretiennent toujours un lien de parenté. Au fil du temps, ces producteurs ont adapté – souvent pour des raisons analogues – leur production et leur mode de gestion aux potentialités du territoire et aux besoins du marché. Certains associent l'activité agricole aux activités touristiques (tourisme rural ou Bed&Breakfast) et à la transformation des produits. Ce processus a été facilité par les financements mis à disposition par le Pacte territorial, qui ont favorisé les investissements privés. De tels investissements auraient été impossibles en l'absence du Pacte, compte tenu de l'onérosité des mesures. Le caractère intégré des exploitations nécessite beaucoup d'heures de travail et une diversification des compétences, ce qui requiert l'embauche d'au moins une personne lors de la phase initiale.

Le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta est une réalité économique bien consolidée, en dépit des difficultés de commercialisation du produit. La base sociale se compose de 153 membres, pour la plupart des producteurs de seconde catégorie. Elle réalise une production annuelle d'environ 20 000 quintaux, ce qui ne suffit pas à créer une masse critique, notamment

⁶ Le logo figure sur la couverture, en bas à droite.

⁷ Sur les 331 exploitations de la Province, 48 se trouvent dans la vallée de Gresta. Il convient de souligner que la production biologique a augmenté ces dernières années, et qu'aujourd'hui 6 000 hectares environ sont cultivés avec cette technique.

compte tenu des investissements et des options de commercialisation retenues ces dernières années. Le Consortium emploie environ 9 personnes fixes, dont 2 à temps partiel, et 9 saisonniers, dont 3 à temps partiel. Grâce aux financements accordés par le Pacte territorial, on a pu rénover le siège du Consortium et favoriser la vente directe au consommateur, bien que cet aspect suscite des débats depuis maintenant une vingtaine d'années, et que l'on n'ait pas encore réussi à trouver un accord, notamment sur l'emplacement du point de vente, choix dont dépend le destin de cette activité économique.

Dans la vallée de Gresta, il existe deux autres activités économiques dont la productivité est intimement liée au paysage agricole : ce sont deux entreprises de transformation des produits à gestion familiale : l'attachement au territoire et la vocation à la culture ont permis de préserver les activités de la première entreprise, tandis que l'autre est une innovation. L'une de ces entreprises collabore avec le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée, qui emploie 17 personnes.

L'autre activité économique favorisée par les ressources locales est sans nul doute le tourisme. L'image de la vallée est un facteur d'appel et d'attrait ; en outre, le fait de mettre le touriste en contact direct avec l'agriculteur et avec l'activité agricole renforce les liens qui unissent les deux secteurs économiques. La table de concertation – sorte d'assemblée constituante – a défini un protocole, aux termes duquel toutes les activités touristiques susceptibles de bénéficier d'une aide sont tenues, pendant une dizaine d'années, de favoriser le contact de leurs clients avec les agriculteurs de la vallée.

Le paysage agricole a également été valorisé au niveau de l'accès au territoire grâce à la réalisation de sentiers de randonnée accessibles aux piétons, aux VTT et aux chevaux. Nombre de sentiers ont été réalisés grâce à l'aide financière fournie par le Pacte territorial. Récemment, cette vocation naturelle a favorisé deux autres initiatives économiques : l'élevage de chevaux a été accompagné et complété par des initiatives sportives et touristiques et par l'hippothérapie, deux activités qui sont assurées par des entreprises familiales.

Les activités sportives en plein air constituent une autre activité du territoire : elles concernent en particulier l'escalade et le parapente, cette pratique sportive étant liée à la présence d'une école de formation.

L'intégration de plusieurs activités de type récréatif et sportif a favorisé l'afflux des visiteurs, comme en témoignent les professionnels du tourisme, notamment les gérants de cafés et de restaurants.

Toutes ces activités économiques se caractérisent par un entrepreneuriat particulièrement marqué des jeunes et des femmes. L'accueil touristique est essentiellement géré par des femmes, qui perçoivent cette activité d'appoint comme une possibilité d'expression personnelle. En outre, il convient de

souligner que ces dernières années, le pourcentage de femmes occupant une fonction de représentation et de gestion est allé croissant : la présidente du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, l'adjointe au maire de Ronzo Chienis, deux adjointes de la même commune, la présidente de Famiglia Cooperativa et 6 présidentes d'associations (sur un total de 29) en témoignent. Les stages de formation créés grâce au Pacte territorial sont souvent suivis par des jeunes, mais surtout par des femmes. Le rôle de la femme dans le processus de développement de la vallée est reconnu par les hommes.

2.2.2. Aspect environnemental

Le paysage agricole a été préservé grâce à la décision d'opter pour la production biologique : l'agriculture biologique a limité les dégâts causés par l'abandon des cultures, tout en préservant et en accroissant le degré de biodiversité de l'environnement et la fertilité du sol. Au cours des années 80, l'attrait exercé par la perspective d'un travail rémunéré et sûr dans la vallée a réduit les investissements dans le secteur agricole, et l'avenir de cette activité économique s'en est trouvé compromis. À l'époque, l'option biologique a contribué à sauver l'économie agricole et, par conséquent, la richesse du paysage agricole.

2.2.3. Aspect culturel

L'imaginaire collectif voit la vallée de Gresta comme le jardin biologique du Trentin. Ceci s'est traduit par deux manifestations importantes, qui ont été créées et développées par la population et qui sont reconnues par le public : la Foire et Camminagrestana, deux animations promues par les entreprises et par les associations locales, avec la participation d'une grande partie de la population de la vallée. Même si elles ont besoin d'un second souffle, ces deux manifestations constituent une forte opportunité fédératrice pour la vallée.

La préservation du paysage agricole repose également sur la prédisposition culturelle des habitants de la vallée de Gresta, à savoir leur identification aux activités horticoles et à la production de pommes de terre et de choux verts.

3. Description du projet

L'existence d'un projet défini, piloté et concerté pour la vallée de Gresta ne date que de l'an 2000, date à laquelle on s'est attelé à la promotion ciblée sur le territoire d'un projet de tourisme rural, qui avait été confié à l' A.T.A.BIO⁸ (Association trentine d'Agriculture biologique) en 1998. Ce projet a été mis en œuvre par la loi provinciale sur les Pactes territoriaux en 1999.

L'objectif général du projet est d'augmenter la prospérité de la population locale en favorisant un développement économique tenant compte de la nécessité d'améliorer la qualité de la vie, la qualité de l'environnement et la dimension culturelle et sociale de la population locale, grâce à la réalisation d'actions de développement durable : le tout se traduit par un processus d'intégration entre l'agriculture et le tourisme.

Le projet a été défini à l'occasion de rencontres et de séminaires organisés à l'intention de la population et visant à élaborer des projets en phase avec le territoire, sur la base des expériences, des idées, des aspirations et des conseils recueillis au cours de ces réunions. La méthode appliquée repose sur la communication et le partage des initiatives, sur l'implication des ressources locales et sur la conformité aux objectifs fixés.

Le Pacte territorial est un instrument financier créé par la Province autonome de Trente pour réaliser les objectifs susmentionnés. La gestion et la responsabilité de cet instrument sont confiées à la table de concertation, une organisation informelle à caractère non commercial créée le 26 juillet 2000, qui voit la participation de toutes les entreprises et de toutes les associations de la vallée. Celles-ci se sont attelées à la définition des modalités de gestion, de financement et de contrôle du projet. En l'occurrence, la table de concertation était formée d'au moins deux représentants de chaque administration communale du territoire de la vallée de Gresta (Isera, Mori et Ronzo Chienis), d'un représentant de la Province autonome de Trente, d'un représentant de l'agence de promotion touristique de la région, d'un représentant des différents secteurs économiques (artisanat, agriculture et associations), et enfin d'un représentant de tous les établissements financiers présents sur le territoire. La table de concertation comporte donc 16 membres. Le responsable du Pacte territorial élu par la table de concertation est le maire de Ronzo Chienis. Les activités de la table de concertation sont accompagnées par des consultants désignés au sein du Groupe de travail de l'A.T.A.BIO, qui a rédigé le précédent projet de tourisme rural. Les consultants sont au nombre de 4, dont 3 experts agronomes et 1 architecte. Une structure de soutien accompagne la table de concertation et fait fonction d'interface entre la Province autonome de Trente et les acteurs du Pacte.

⁸ L'A.T.A.BIO, Association trentine d'agriculture biologique et biodynamique, s'attache depuis plusieurs années à sensibiliser les agriculteurs. Elle s'adresse tout particulièrement aux agriculteurs désireux d'opter pour les techniques de culture biologique ou biodynamique.

Les membres de la table de concertation travaillent en tant que bénévoles, de même que le sujet responsable (on prévoit un remboursement des frais de gestion).

Toute la communauté a été appelée à partager les décisions prises dans le cadre du projet et à participer aux diverses activités proposées par le Pacte territorial, notamment les stages de formation, les propositions d'activités économiques, les demandes de financements, l'organisation d'événements, de manifestations et de rencontres publiques.

3.1. Actions opérationnelles et stratégies en amont du projet de développement

La définition d'un processus de développement en faveur de la vallée de Gresta s'explique par la nécessité de revitaliser le territoire au niveau économique et social. Le dépeuplement, l'âge avancé de la population, les difficultés de renouvellement du secteur agricole sont autant de facteurs qui ont abouti à la décision d'apporter un changement, changement qui était attendu mais qui n'avait jamais été organisé de manière volontariste. Les objectifs opérationnels et stratégiques étant clairement définis d'entrée de jeu, il n'a pas été nécessaire de les revoir durant la phase de mise en œuvre. Les acteurs impliqués au niveau de la représentation sont restés inchangés, qu'il s'agisse des destinataires et/ou des gestionnaires du Pacte territorial. Toutefois, dans la pratique, la survenue d'un changement a entraîné des retards et suscité une certaine amertume à la fin de la réalisation du projet : l'élection de nouvelles administrations communales a entraîné la substitution du représentant les communes de Mori et d'Isera à la table de concertation. Il a été difficile de partager les contenus stratégiques et opérationnels du projet, ce qui a entraîné une charge de travail accrue pour le sujet responsable, si bien que les travaux ont été ralentis lors de la phase finale du Pacte.

3.2. Jalons

L'existence d'un projet piloté dans la vallée de Gresta remonte à l'an 2000, date de création du Pacte territorial. Il est toutefois important d'analyser le processus de développement de la Vallée avant cette date, afin de mieux comprendre les décisions d'investissements prises grâce à l'instrument financier du Pacte territorial. En outre, il nous apparaît important de rappeler, dans cette chronologie, les diverses étapes qui ont marqué la définition de l'approche agricole :

1940 :

Introduction de la culture des carottes

Création du Consortium de producteurs de fruits et légumes de Ronzo Chienis, chargé de la commercialisation des pommes de terre et de la choucroute

Passage de l'agriculture vivrière à la vente de produits agricoles

1950 :

Approche agricole de l'époque : lutte chimique aveugle (utilisation du DDT sans discernement)

1960 :

Approche agricole de l'époque : lutte chimique raisonnée

1969 :

Création du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta

Développement industriel au fond de la vallée : travail dans les usines

1970 :

Approche agricole de l'époque : lutte chimique guidée

1971 :

Première édition de la Foire

Naissance et développement des centres commerciaux et des hypermarchés

Nouvelle conception du tourisme : le tourisme rural est envisagé dans la vallée de Gresta

1972 :

Première année de production du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta

Création de la commune de Ronzo Chienis ; Pannone, Varano, Manzano et Nomesino sont placées sous l'administration de Mori (auparavant Pannone avait le statut de commune, et les autres agglomérations y étaient rattachées) ; Valle San Felice a toujours été administrée par la commune de Mori

1978 :

Mise en vente du pressoir de la Mecca (au fond de la vallée) : achat potentiel par le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, qui se consacre à la vente des produits (cette possibilité s'est déjà présentée en 1970, puis en 1985)

Le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta produit 45 – 56 mille quintaux

1980 :

Introduction de la production biologique dans la vallée (initiative de 6 agriculteurs qui quittent la base sociale du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta)

Création de la Coopérative Benela par ces mêmes agriculteurs (coopérative produisant et commercialisant des produits biologiques)

Création de l'ESAT

Crise industrielle dans la vallée : fermeture de Grundig. La main-d'œuvre jeune se retrouve dans les campagnes

1986 :

Fermeture de la fromagerie locale de Ronzo Chienis et ouverture à SAV

1989 :

Introduction d'une autre approche agricole : production intégrée

1992 :

Achat potentiel par le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta d'un ancien atelier de camions dans la plaine de Loppio, pour la réalisation d'un point de vente ; achat ultérieur par des particuliers

1994 – 1996 :

Environ 6/7 agriculteurs quittent la base sociale du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta (ils apportaient environ 600-700 quintaux de production par an)

1998 :

Définition d'un projet de Tourisme rural pour la vallée di Gresta à la demande des administrations de Ronzo Chienis et de Mori

2000 :

Début du Pacte territorial Vallée di Gresta

2001 :

Création du Centre d'assistance technique et abolition de l'Esat

2004 :

Projet Céréales financé par la Province et promu par le technicien Gabriele Chistè : réintroduction de la culture céréalière sur environ 10 hectares afin d'entretenir le paysage et de véhiculer une image plus positive

De 2001 à 2006 (concernant le Consortium) :

Réalisation d'un point de vente au siège du Consortium (Ronzo Chienis)

Aménagement et agrandissement de la structure d'apport, de conditionnement et du centre de visites guidées

Production de produits de IV^{ème} gamme, avec procédure de certification européenne EUREPGAP

Procédure de reconnaissance AOP de la pomme de terre

De 2001 à 2006 (concernant le tourisme) :

Définition et réalisation du logo territorial Vallée de Gresta

Borne d'information touristique à Ronzo Chienis

Réalisation de nouveaux hébergements touristiques : B&B et tourisme rural

Rénovation des structures hôtelières

Conception et réalisation de sentiers de randonnée

2006 :

La fromagerie SAV est transférée à Fivè (Valli Giudicarie)

3.3. Difficultés rencontrées par les SH

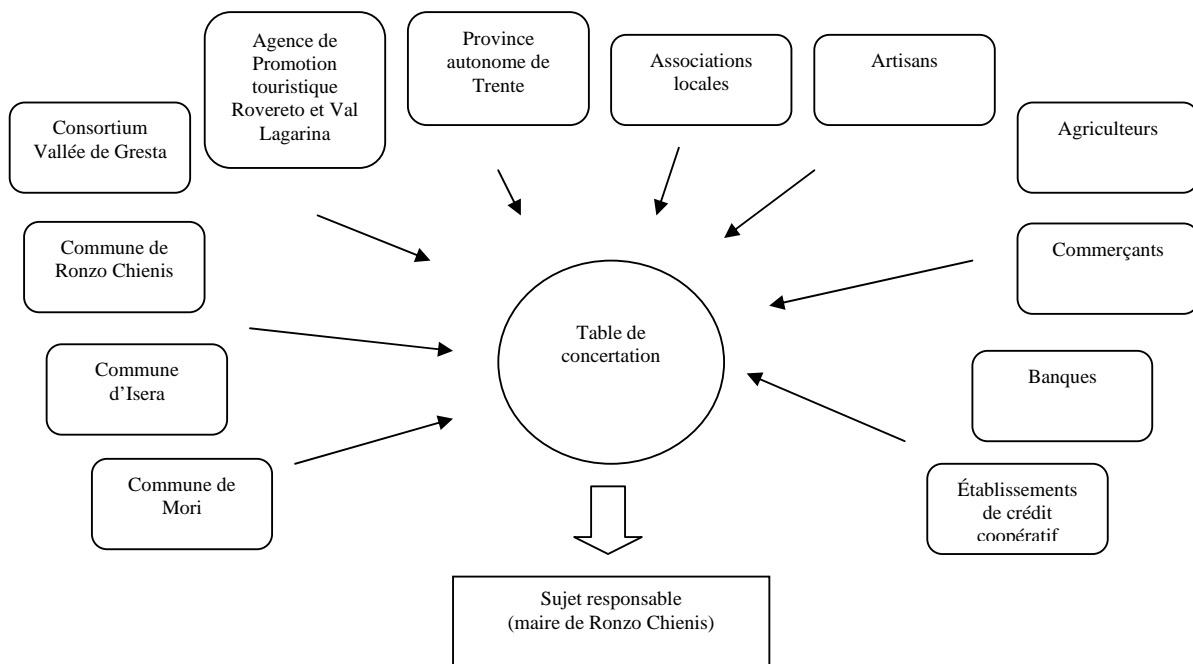
3.3.1. Conflits d'intérêt

Les conflits qui se sont manifestés dans la vallée de Gresta sont d'ordre économique. S'agissant du secteur agricole, le premier conflit est lié à la différenciation du statut de l'agriculteur et à la création de deux catégories. Si, d'une part, la reconnaissance du statut d'agriculteur de seconde catégorie a assuré la continuité de l'activité de la vallée de Gresta et, par conséquent, la préservation du paysage champêtre, d'autre part, ceci a donné lieu à un conflit manifeste concernant la définition des objectifs et des stratégies. Ce conflit est une source de difficultés pour le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta : en effet, sa base sociale comporte davantage d'agriculteurs de catégorie II, alors que la quantité apportée dépend dans une large mesure des agriculteurs de catégorie I.

L'autre conflit soulevé par l'introduction de l'agriculture biologique concerne la diatribe suscitée par les bénéfices économiques réels de la communication en matière de production biologique. Depuis 1980 – plus exactement depuis 1986, année d'introduction de l'agriculture biologique parmi les produits du Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, la production biologique a atteint 65% de la production totale, le reste étant représenté par la production intégrée. Le choix de la production biologique procède d'un credo, elle n'a pas seulement une motivation économique, comme c'était le cas en 1986. En l'absence d'une telle prise de conscience, il est difficile de gérer la production de manière structurée et organisée. Ceci se manifeste par le renoncement de certains agriculteurs à la part sociale du Consortium.

S'agissant des objectifs définis par le Pacte territorial, la difficulté de réalisation du Centre de Loppio (dans le fond de la vallée), qui devait servir de centre de pilotage pour les activités de la vallée et pour la commercialisation des produits agricoles et touristiques, s'explique par les divergences d'intérêts entre le secteur privé et le secteur public. Le terrain retenu pour réaliser le bâtiment est une propriété privée de grande valeur agricole (il se trouve sur un terroir viticole renommé). Ce conflit ralentit le processus en cours, et il menace sérieusement la poursuite des activités réalisées grâce au Pacte.

3.3.2. La participation



La Province de Trente a développé une approche de type coopératif dans tous les secteurs économiques. Ce type de structure juridique permet en théorie de pratiquer la participation et le dialogue. Dans la vallée de Gresta, cette pratique n'a pas été complètement valorisée, et l'on a plutôt tendance à déléguer : ce phénomène est présent dans le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, dans le Consortium d'amélioration foncière et dans les comités d'organisation des différentes manifestations sur le territoire.

À travers l'instrument du Pacte territorial, l'organe de gestion et de contrôle, à savoir la table de concertation, est pratiquement le seul à participer à la première phase de mise en œuvre. Initialement, la méfiance et le scepticisme de la population à l'égard de cette nouvelle proposition a entravé sa participation, mais l'implication est allée croissant au fil du temps. Le sujet responsable –

commune de Ronzo Chienis – reconnaît un manque de communication interne, qui tient à une prise de conscience insuffisante de l'importance de cet instrument par rapport à la communication externe, laquelle vise à promouvoir l'image du territoire de la vallée de Gresta. Cet aspect n'a pas été suffisamment pris en compte. En outre, le bouleversement du rapport classique entre le citoyen et l'administration publique – le citoyen n'est pas demandeur de services, mais c'est l'administration publique qui demande au citoyen de participer à la réalisation du projet – a ralenti la compréhension des nouvelles modalités d'action du secteur public sur le territoire.

Tous les membres de la table de concertation n'ont pas manifesté le même intérêt et la même participation, bien qu'ils aient partagé les objectifs du projet. Il a dès lors été difficile de gérer la table de concertation lors de la phase finale du Pacte territorial, lorsque les représentants des administrations publiques de Mori et d'Isera ont été remplacés. Il convient de souligner que l'intérêt et l'implication de la commune de Ronzo Chienis ont été bien supérieurs – et parfois disproportionnés – par rapport à ceux des deux autres acteurs concernés : la vallée de Gresta ne représente qu'une petite partie de la zone de compétence administrative des communes de Mori et d'Isera.

3.3.3. Pressions

En général, les pressions venues de l'extérieur ont eu trait aux demandes de contributions ou de co-financement. On constate une bureaucratisation à outrance, même si, à travers le Pacte territorial, on a cherché à restreindre cet aléa, de même que les contraintes – en particulier urbanistiques et forestières - qui entravent les initiatives du secteur privé. La bureaucratisation entraîne une perte de temps, et ce temps ne pouvant pas être consacré au travail, le processus de production s'en trouve affecté.

3.3.4. Autres difficultés

Certains éléments majeurs, qui sont difficiles à analyser et à maîtriser, sont souvent sous-estimés : c'est le cas de la mentalité de la population et des mécanismes de relations internes qui, s'ils ne sont pas tangibles, sont bien une réalité.

La mise en place d'une agriculture biologique acceptée, partagée et structurée a requis une période de maturation d'environ 10 ans ; elle a été ralentie notamment par la peur de l'innovation, par le risque économique représenté par l'investissement initial et par le débat – toujours actuel – sur la façon dont on peut pratiquer consciencieusement l'agriculture biologique.

La méfiance de la population a ralenti le processus de renouveau. Nombre de personnes ont observé les activités proposées et promues par le Pacte territorial sans se rendre compte de l'opportunité à

saisir : on se contentait plutôt d'observer ceux qui investissaient, et peu de personnes ont saisi la signification de l'évolution en cours. Cette attitude s'explique notamment par une absence d'éducation aux risques entrepreneuriaux, et donc par un manque d'esprit d'entreprise. Cet aspect a donné lieu à un sentiment d'isolement, qui a affecté tant les personnes qui ont cherché à lancer le processus que celles qui ont décidé d'investir.

La non-réalisation des canaux d'irrigation est un retard culturel ancien qui se répercute sur la production agricole. La conviction généralisée que l'eau est une ressource tombée du ciel, mais aussi les incompréhensions et les disputes au sein des agglomérations ont eu un impact défavorable sur la gestion et l'organisation de l'irrigation des champs. D'une part, il convient de signaler le problème posé par la chaleur estivale excessive, qui fait souffrir les légumes en pleine maturation ; d'autre part, les eaux alimentant les nombreuses fontaines des villages et dans lesquelles on pourrait puiser ne sont soumises à aucune gestion.

Les jeunes sont peu nombreux, si bien que la poursuite des activités locales est compromise. Ceci est manifeste dans le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta, qui souffre d'une absence de relève : sur les 153 associés titulaires qui forment la base sociale, seulement une centaine est en activité. En outre, les enfants ne sont pas intéressés par la reprise de l'activité familiale, notamment dans le secteur hôtelier.

Du fait des incompréhensions qui se sont manifestées en interne et de l'absence de relève, il est difficile de créer un Consortium d'amélioration foncière de II^{ème} degré, qui serait susceptible de bénéficier d'aides financières externes et de gérer les canaux d'irrigation au niveau de la vallée (et non pas par zone de culture), ce qui favoriserait l'optimisation des dépenses.

L'absence de cohésion sociale se manifeste par la difficulté à se percevoir comme une communauté de vallée : il est dès lors difficile de prendre des initiatives communes, telles que la création d'un service scolaire unique, qui permettrait d'optimiser les dépenses et d'allouer le budget à d'autres initiatives.

Certaines des difficultés rencontrées sont propres au territoire de montagne : la culture est la conséquence de sa morphologie naturelle. En témoignent la méfiance et la réticence initiales face au projet, ainsi que le petit nombre de jeunes qui sont disposés à investir en montagne. Les autres aspects sont liés à la mémoire historique spécifique de la vallée de Gresta.

3.4. Avantages liés au contexte

Le paysage agricole est devenu une ressource à partir du moment où il a été perçu en tant que tel. À travers l'activité agricole, la population locale a toujours su préserver et entretenir ce paysage dans le souci d'améliorer ses conditions de travail et d'accroître sa productivité. Face à la diminution des

activités agricoles, l'entretien du paysage devient un élément fondamental pour prévenir les catastrophes hydrogéologiques et pour l'obtention d'effets bénéfiques sur le tourisme. Au fil du temps, la population a pris conscience de l'importance de respecter l'environnement. La perception du paysage agricole en tant que ressource est donc assez positive, mais il faudrait passer à la vitesse supérieure, en reconnaissant la valeur des agriculteurs, qui sont responsables au premier chef de l'entretien et de la préservation du paysage. À cet égard, l'instrument du Pacte territorial a suscité une prise de conscience. En outre, on s'est rendu compte que certaines qualités spécifiques sont l'expression de la tradition culturelle (morphologie en forme d'amphithéâtre). Ce territoire a un caractère unique au regard des produits qui y sont cultivés (légumes en plein champ dans un espace montagneux), et c'est précisément la nature montagnaise du territoire qui confère tout leur intérêt aux ressources qu'il recèle.

Jusqu'à il y a une dizaine d'années, la défense du paysage agricole était assurée par les agriculteurs sans qu'ils en aient vraiment conscience. Puis, cette action a été structurée à travers le Pacte territorial. Le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta a été sensibilisé à cette question : il a engagé une collaboration avec le technicien du CAT, et a réintroduit la culture céréalière grâce aux aides financières de la Province. Au niveau juridique, les normes et les contraintes existantes imposent une réglementation en matière de constructibilité des terrains. De ce point de vue, le PRG (schéma directeur général) est un instrument de défense à condition qu'il soit bien utilisé. Grâce à cet instrument, la commune peut intervenir selon ses besoins, notamment afin de défendre le paysage agricole. Grâce aux crédits accordés par le PT, les murs en pierres sèches et les routes d'accès aux champs cultivés ont été réaménagés. Cette activité a été gérée par le Consortium d'amélioration foncière. Les agriculteurs ont également contribué à la réfection des murets à titre privé.

La région est associée de longue date à la vallée des légumes ; depuis une vingtaine d'années, grâce à la promotion indirecte assurée par le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta et par les premiers producteurs biologiques, la vallée est connue comme jardin biologique. Cette image a été favorisée par le processus d'innovation mis en œuvre par le Pacte territorial, qui a permis la définition d'un logo territorial.

La valorisation du Pacte territorial a entraîné des modifications au niveau de la gestion du territoire : le secteur public n'est plus le seul à entrer en jeu, le secteur privé a aussi son rôle. Le rapport entre le public et le privé n'est plus marqué par la méfiance, il est désormais empreint de collaboration et de dialogue, malgré des débuts assez laborieux. Aujourd'hui, le citoyen n'est plus le seul à être demandeur de services, le secteur public lui emboîte le pas.

3.5. Objectifs généraux

Le Pacte territorial a pour objectif général d'augmenter la prospérité de la population locale en favorisant un développement économique tenant compte de la nécessité d'améliorer la qualité de la vie, la qualité environnementale et la dimension culturelle et sociale de la population. Compte tenu du principe de subsidiarité, en vertu duquel les décisions sont d'autant plus adaptées et pertinentes qu'elles sont prises là où elles doivent être appliquées, on a défini une stratégie de développement visant à la croissance des petites entreprises, stratégie qui a été suivie par un grand nombre de sujets après un processus de prise de conscience et de formation.

Tous les sujets intéressés ont pris l'engagement de respecter, chacun dans son domaine de compétences, les objectifs généraux et spécifiques du projet défini par le Pacte, afin de favoriser le développement local sur la base de la concertation⁹.

3.6. Objectifs opérationnels

Les objectifs spécifiques sont définis par secteurs (agriculture, tourisme rural, environnement et territoire, artisanat, commerce, culture, organisme public, formation, entreprise, cohésion sociale), qui sont regroupés en 5 axes stratégiques (Agriculture et entretien du territoire, Tourisme rural, Entreprise, Commerce et Formation) :

- agriculture:

1. créer des centres de promotion et de commercialisation des produits agricoles, culinaires et touristiques de la région
2. promouvoir les labels, encourager l'image des produits agricoles et touristiques locaux
3. consolider le secteur agricole local, notamment à travers la création d'infrastructures d'irrigation adéquates
4. augmenter ou du moins stabiliser le volume actuel de légumes produits
5. renforcer le système agricole en créant de nouvelles sources de revenus (activités intégrées et pluriactivité)
6. diversifier l'offre de produits agricoles, par exemple à travers le renforcement de l'élevage (caprins, ovins, bovins)
7. consolider et accroître le recours aux techniques agricoles biologiques
8. étudier une solution visant à régler le problème du morcellement foncier
9. favoriser particulièrement les activités complémentaires liées à :

- gestion du territoire

⁹ Les entités participant au processus de développement local sont énumérées au point 3.1. qui précède, parmi les membres de la table de concertation.

- transformation de l'entreprise

- propositions touristiques

- tourisme rural :

1. développer une offre touristique diffuse sur le territoire
2. lier de manière indissociable les nouvelles formes de tourisme rural au monde agricole à travers des "accords contraignants"
3. organiser cette offre touristique sous forme d'un paquet unique et coordonné
4. miser sur la création d'un réseau de circuits gastronomiques et oenologiques associés aux légumes de la vallée de Gresta, aux vins, aux produits l'élevage et fromagers
5. exploiter dans les meilleures conditions possibles la proximité du lac de Garde et l'intense flux touristique qui passe à proximité de la vallée de Gresta (Loppio)
6. miser sur le tourisme culturel en relation avec l'ouverture du MART (Musée d'Art moderne et contemporain) de Rovereto
7. tirer parti des richesses naturelles de la vallée

- environnement et territoire :

1. assurer l'entretien de l'environnement dans son ensemble
2. assurer la préservation et l'entretien des terrasses
3. valoriser les éléments architecturaux locaux
4. favoriser l'accès des touristes à certaines localités ayant un attrait historique et/ou environnemental particulier
5. améliorer la qualité de la vie dans les agglomérations, tant pour la population locale que pour les touristes

- artisanat :

1. transférer et favoriser le développement de l'artisanat dans les zones aménagées et dotées d'infrastructures
2. favoriser la consolidation et le développement d'activités artisanales compatibles avec le territoire

- commerce :

1. favoriser le maintien des points de vente sur le territoire

2. développer les opportunités de commercialisation des produits locaux à travers les circuits courts

3. doter la vallée d'un espace de vente du paquet « Vallée de Gresta » et territoires environnants (produits agricoles, « hôtellerie diffuse », restauration, produits artisanaux typiques, information, etc.)

- culture :

1. améliorer les initiatives visant à fédérer le territoire du Pacte

2. rendre disponibles et rénover les bâtiments et les structures de valeur historique et culturelle à titre de témoignage de la culture paysanne et des événements historiques du passé

3. trouver un moyen adéquat de valoriser le patrimoine de récits et de légendes locales

- Organisme public :

1. réaliser les infrastructures nécessaires afin d'atteindre tous les objectifs du Pacte

2. éliminer de manière effective et tangible les obstacles bureaucratiques entravant la réalisation des initiatives privées

3. aider l'implantation des jeunes familles locales

4. envisager un plan d'investissements et des démarches d'urbanisme contraignantes pour tenter de remédier aux erreurs architecturales commises entre les années 1969 et 1980 dans certaines agglomérations

- formation :

1. assurer un bon niveau d'accueil grâce à la formation des personnes chargées de gérer les structures d'hébergement et les établissements de restauration de la vallée

2. assurer le tutorat de toutes les initiatives prévues dans le cadre du Pacte

3. dispenser une formation adéquate aux exploitants agricoles

- entreprise :

1. favoriser le développement de l'esprit d'entreprise

2. identifier les vrais besoins des jeunes

3. développer les possibilités de tirer un revenu des activités réalisées

- cohésion sociale :

1. nécessité d'intervenir dans le processus de renforcement du tissu social en favorisant les actions culturelles, paysagères et économiques sur le territoire

4. Scénario politique et intervention publique

4.1. Structure politique

Au niveau européen :

- Règlement (CE) n° 1257/99
- Règlement (CE) n° 1260/1999 : ERDF
- Décision de la Commission (2001) 2794 – Document Unique de Programmation (S.P.D.) pour la Province autonome de Trente
- Règlement (CEE) 2078/92
- Règlement (CEE) 2092/91 sur l’agriculture biologique
- P.A.C. – Politique agricole commune
- Règlement (CE) n° 2081/92 : A.O.P.
- Principe de subsidiarité instauré par le Traité de Maastricht
- EUREPGAP (European Retail Good Agricultural Practices) : norme internationale de certification volontaire des produits fruitiers et maraîchers créée par l’Eurep, groupe de travail auquel adhèrent les producteurs, la grande distribution, les organismes de certification

Au niveau national :

- L.S. (loi de l’État) n° 1102 (03/12/1971) sur l’institutionnalisation des Communautés de montagne
- L.S. n° 97 (31/01/1994) : fonds national pour les régions de montagne, financement annuel. Objectif : croissance fiscale en vue de créer des activités industrielles et d’engager des actions de type durable dans le secteur agricole
- L.S. n° 1766 (16/06/1927) e Décret royal 26/02/1928 sur les “*Usages civiques*” (Gestion des biens et des propriétés des communes)

Au niveau provincial et local :

- L.P. (loi provinciale) n° 39 du 26/11/1976 sur la réforme de l’agriculture : transposition du Règlement CEE n° 2328/91
- L.P. n° 21/86 sur les contributions pour la promotion du territoire
- L.P. n° 14 du 7/4/92 n° 14 en faveur du développement des activités agricoles dans les zones de montagne
- L.P. n° 17 du 23/11/1998 : aides urgentes pour l’agriculture, création d’un fonds spécial destiné aux régions de montagne et réaménagement de la propriété agricole
- L.P. n° 6 du 13/12/1999 : création des *Pactes territoriaux*

- L.P. n° 11 du 04/09/2000 : réforme et développement de l'agriculture, en particulier problème du morcellement foncier
- L.P. n° 3 du 22/03/2001 et L.P. n° 28 du 5/11/1990 : création du C.A.T. (Centre d'Assistance technique, auprès de l'Institut d'Agronomie de San Michele all'Adige) et abolition de l'E.S.A.T. (Agence de développement de l'agriculture dans le Trentin)
- L.P. n° 10 du 19/12/2001 : tourisme rural
- L.P. n° 4 du 26/03/2003 : activités agricoles et mesures de soutien - art. 41 : développement des entreprises de production - art. 49.
- L.P. n° 6 du 14/06/2005 : gestion des biens et des propriétés communes
- Décision n° 2304 (28/10/2005) : plan provincial de promotion de l'agriculture biologique et de ses produits

S'agissant de la réduction du morcellement foncier (mesures à court et moyen terme) :

Mesures fiscales pour le réaménagement de la propriété agricole (L. 604/54 – D.P.R. 601/73);

- Octroi d'avantages fiscaux à l'achat de terres rurales afin de créer un patrimoine économiquement viable (L.P. 17/81 art. 44 - 19);
- Protection des agriculteurs à travers l'adoption de règlements concernant les facilités de crédit et les contrats de vente (L.S. 817/71 - 203/82 – 97/94).

Autres politiques, règlements ou normes : toute organisation locale est dotée de statuts et de règlements qui restreignent et/ou favorisent les actions entreprises par ses membres. Le Pacte territorial a défini des contraintes visant à garantir la probité des activités financées aux termes des objectifs fixés par le projet. En particulier, les bénéficiaires d'une aide destinée à la restauration d'un bâtiment à usage touristique doivent assurer que ledit bâtiment est affecté à cet usage pendant au moins 10 ans. Les bénéficiaires doivent également favoriser l'interaction des clients avec l'agriculteur, afin de faire connaître et de promouvoir la production agricole de la vallée. Ils doivent également investir chaque année 200 euros¹⁰ dans la promotion du territoire. En outre, la table de concertation définit des critères permettant de sélectionner, dans le secteur privé et public, les initiatives assurant un développement intégré du territoire du Pacte, et non pas un développement sectoriel. Les projets proposés doivent répondre à des critères généraux (intégration, innovation, partenariat et emploi). Les projets publics et privés doivent se conformer aux objectifs généraux du projet, et ils doivent assurer l'équilibre et la bonne gestion des synergies déployées. On privilégie les propositions des jeunes et des femmes dont l'objectif est d'assurer la continuité et l'avenir socio-économique de la vallée.

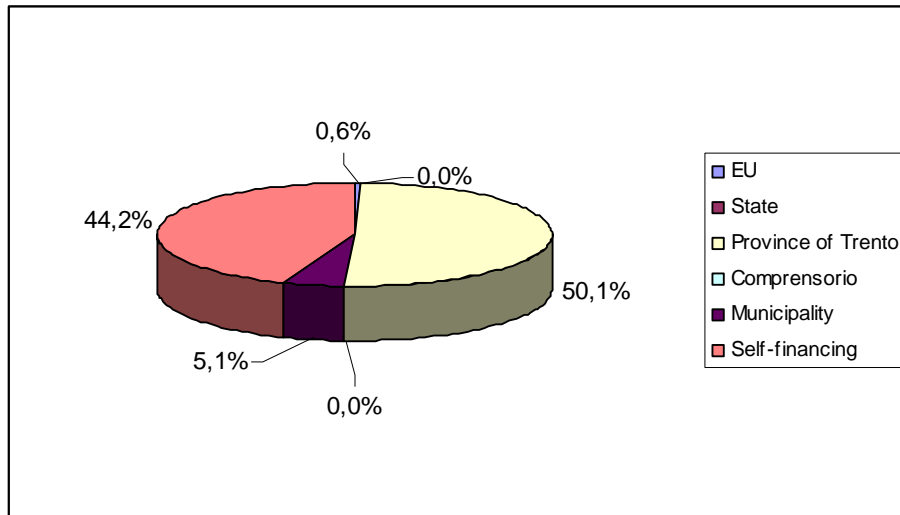
¹⁰ Voir ci-joint l'engagement unilatéral qui doit être signé par les prestataires offrant des initiatives d'hébergement.

Les critères spécifiques sont formulés sur la base d'axes permettant de définir les mesures et les initiatives. Dans la vallée de Gresta, ces axes sont au nombre de 5 : agriculture et entretien du territoire, tourisme rural, entreprise, commerce et formation. Ces axes, ainsi que les mesures et les actions qui en résultent, sont le fruit des suggestions avancées par les membres de la table de concertation lors des réunions organisées avec la population locale.

La réalisation des initiatives - en particulier à caractère public - est assurée par la passation de protocoles d'accord avec les différents détenteurs d'intérêts, accords qui doivent être signés par ces derniers.

4.2. Informations financières

	Autorités territoriales					Autofinancement
	UE	Nuts 1 (État)	Nuts 2 (Province autonome de Trente)	Nuts 4 (Syndicat intercommunal)	Nuts 5 Commune	
Somme (€)	217.250,00	00,00	19.077.898,80	00,00	1.934.413,04	16.924.206,40
Pourcentage (%)	0,6%	0%	50,1%	0%	5,1%	44,2%



56,8% pourcentage de contributions publiques au projet

4.3. Type de soutien

4.3.1. Actions concrètes

Mesure 1 – Préservation de l’activité agricole et du territoire :

- préservation des murs en pierres sèches (Consortium d’amélioration foncière en collaboration avec la commune de Ronzo Chienis)
- création et conservation des voies d’accès aux fermes (Consortium d’amélioration foncière en collaboration avec la Commune de Ronzo Chienis)
- création de dépôts pour les outils agricoles (SH privés)
- nouveau parc de machines (SH privés)
- implémentation de la gestion de l’activité agricole (2 stages de formation sur la gestion de la qualité, sur la sécurité, l’environnement et la valorisation des ressources locales)
- approche multisectorielle en matière de gestion de l’exploitation agricole
- intégration de l’activité agricole avec le tourisme et l’artisanat (produits transformés)
- création de points de vente dédiés aux produits agricoles locaux (Consortium, Gîte rural, Collettivo Piazze [en cours de réalisation], Famiglia Cooperativa)
- Certification AOP (Consortium [en cours de certification] en collaboration avec les consortiums des Valli Giudicarie)
- Certification EUREPGEP (Consortium [en cours de certification])
- Réintroduction des céréales sur 10 hectares de terre (Consortium en collaboration avec le Centre d’assistance technique et avec la contribution du bureau provincial de production biologique : le projet est coordonné par le Consortium ; participation de Valsugana, Val di Cembra, Alta Val di Non et Giudicarie)
- 1 stage de formation sur la valorisation des ressources territoriales et sur leur gestion durable : 12 participants

Mesure 2 – Tourisme rural :

- définition d’un plan de marketing
- étude et création d’un logo territorial
- étude et création d’un site de promotion de la vallée – www.valdigresta.info
- 4 stages de formation sur le marketing, la gestion hôtelière, le tourisme gastronomique et oenologique, l’accueil touristique (total de 64 participants ; en réalité le nombre de personnes concernées par ces actions est moins important car une personne a suivi plusieurs stages)
- 2 réfections hôtelières et 2 nouvelles structures d’accueil rural, en particulier tourisme équestre
- 18 demandes de restauration et de nouveaux logements (1 actuellement examinée pour contribution), en particulier tourisme pédagogique

- 3 demandes de réfection de l'alimentation en électricité sur la base d'une approche durable
- création de paquets touristiques liés à l'animation sur le territoire et aux manifestations
- revitalisation des principaux événements de la vallée de Gresta : "*Mostra Mercato*" (Foire) et "*CaminaGrestana*". Ces événements sont liés aux produits biologiques, à la connaissance du territoire et au contact direct avec la population locale, en particulier les agriculteurs
- inscription de l'offre touristique de la vallée dans un réseau plus vaste : la "*Route du vin et des saveurs*", certification de qualité pour certains restaurants et certaines structures d'accueil telles que l'Association B&B du Trentin et "*Osteria Tipica Trentina*"
- déclaration d'engagement
- amélioration de l'accessibilité des nouveaux panneaux de signalisation dans les endroits stratégiques (par ex. carrefour de Loppio)
- amélioration des services touristiques : création de parcours pour chevaux et pour VTT ; lieux stratégiques pour le free climbing à Manzano, Pannone et Ronzo Chienis, parapente à Vinch (Mori) ; nouveaux équipements sportifs à Ronzo Chienis et Patone ; amélioration de l'accès aux châteaux de Gresta et de Corno, ainsi qu'au mont Albano (via ferrata)
- nouvelles brochures sur les produits biologiques, avec description des recettes traditionnelles (à l'intention des enfants et des familles) (Agence de Promotion touristique en collaboration avec le Consortium)
- nouveau parc de jeux à Ronzo Chienis

Mesure 3 – Entreprise :

- 2 stages de formation sur la gestion de l'entreprise ; l'un s'adresse tout particulièrement aux femmes (16 participants)
- 12 investissements cofinancés (3 à caractère industriel et 9 à caractère artisanal)
- 6 changements du plan d'urbanisme général pour favoriser les nouvelles entreprises

Mesure 4 – Commerce :

- 10 investissements cofinancés, 6 d'entre eux concernent Famiglia Cooperativa, un magasin d'alimentation local offrant ses services dans toutes les agglomérations.

Mesure 5 – Formation :

- 10 stages de formation organisés pour la population de la vallée de Gresta

4.3.2. Types d'interventions

Le Pacte territorial a pris en charge les frais de gestion, de coordination du projet, de promotion et de marketing ; il a contribué à encourager les investissements privés et publics en canalisant vers le territoire de la vallée de Gresta un flux économique d'environ 20 millions d'euros. Il a favorisé l'intervention de professionnels qualifiés et experts, et a engagé un processus d'intégration entre le secteur public et le secteur privé, afin d'atteindre les objectifs du projet à travers une politique d'amélioration et d'implémentation (voir PRG). La coordination concertée a favorisé la gestion des structures territoriales : octroi de taux bonifiés par les établissements de crédit en faveur des investissements privés et publics relevant du territoire du Pacte, conseils et accompagnement gratuit assurés par l'Union du Commerce et du Tourisme et par l'association de l'artisanat en faveur des chefs d'entreprises, personnel qualifié et expert mis à disposition par l'Agence de promotion touristique, par le Centre d'Assistance technique, par le Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta ; les administrations ont mis à disposition des structures destinées à accueillir des stages de formation et des manifestations sur le territoire. Les objectifs de formation du projet ont favorisé la participation d'organisations reconnues et compétentes en matière de gestion et de création de stages ad hoc à travers le Fonds social européen. Tous les stages ont bénéficié de cette contribution. Le secteur agricole a également bénéficié des financements européens accordés aux méthodes et aux techniques biologiques, ainsi qu'à certaines typologies de cultures et à la préservation du territoire aux termes des Règlements européens.

4.3.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont les suivants :

- SH privés (consortiums, associations et chefs d'entreprises)
- SH publics (communes)
- consommateurs
- touristes et visiteurs
- population locale pour les services et l'accès au territoire

5. Coopération et participation publique/privée

5.1. Agents de développement

Province autonome de Trente – Service du Développement des régions de montagne et des Pactes territoriaux¹¹

Cet organisme fournit une activité de conseil dans le cadre du processus du PT (à partir de son élaboration jusqu'à la gestion des demandes de contributions). Il facilite les relations avec les services publics et fait fonction de guichet d'information en faveur des initiatives du PT ; en outre, il coordonne la TC. Ce service fait partie de l'Observatoire provincial de développement des régions de montagne, et il est en charge de la création d'un système d'information sur la montagne.

Province autonome de Trente – Bureau de production biologique¹²

Il favorise, coordonne et promeut les initiatives liées à l'adoption de l'agriculture biologique et à l'application des biotechnologies, mais aussi des législations européenne, nationale et locale. Dans la vallée de Gresta, il assure une activité de conseil pour la diffusion de l'agriculture biologique.

Communes d'Isera, de Mori et de Ronzo Chienis¹³

Créées sous l'Empire des Habsbourg – à l'exception de la commune de Ronzo Chienis, qui a été créée en 1971 - ces communes administrent des territoires de taille variable, et elles se heurtent à des difficultés de nature différente. Elles sont gérées par un conseil de 15 personnes ou plus, qui est élu tous les 5 ans et est placé sous la direction d'un maire, d'un adjoint au maire et d'au moins 5 adjoints.

Consortiums d'amélioration foncière.

Régis par une loi de 1933 (Décret royal n° 215), ces organismes privés gèrent des objectifs publics, tels que l'amélioration de la qualité du système agricole (interventions en matière d'irrigation et de routes d'accès aux fermes) ou la préservation du milieu local. Dans la vallée de Gresta, il existe 5 consortiums de premier niveau (Valle San Felice, Pannone, Nomesino, Manzano et Ronzo Chienis), dont le nombre de membres est variable (le plus petit consortium ne comporte que 7 personnes).

Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta

Créé dans les années 40 pour la communauté de Ronzo Chienis, il a été progressivement étendu à tout le territoire de la vallée. Son but est de promouvoir et de commercialiser les produits locaux

¹¹ www.pattiterritoriali.provincia.tn.it

¹² www.trentinoagricoltura.it

¹³ www.comune.mori.tn.it, www.comune.isera.tn.it, www.val-di-gresta.it

à travers une gestion unique et structurée. Il fournit des techniques innovantes et collabore avec des conseils extérieurs. Il est géré par un président directement élu par ses membres et par un directeur.

Comité de foire

Cette association a été créée il y a environ 12 ans pour organiser et gérer la Foire *Mostra Mercato*, qui se tient tous les week-ends de septembre et d'octobre, et dont le but est de promouvoir la production locale. Les membres du conseil de direction sont représentatifs de la réalité socio-économique de la vallée. Ce conseil est placé sous la houlette d'un président. Actuellement, la Foire est organisée par des bénévoles.

Agence de Promotion touristique de Rovereto et de Vallagarina¹⁴

Créée en 2004 aux termes d'une loi nationale (n° 135 du 29/03/2001), l'Agence doit assurer la promotion et la commercialisation du territoire de son ressort, notamment la vallée de Gresta. Son rôle est très important car, dans le cadre du PT, le tourisme a été retenu comme secteur économiquement important pour le développement de la vallée. L'Agence de promotion touristique est gérée par un conseil placé sous la direction d'un président et d'un directeur. Il bénéficie du soutien financier des entreprises locales.

Associations.

Il existe 28 associations sur le territoire de la vallée de Gresta. Certaines d'entre elles ont été créées grâce aux initiatives promues par le PT en faveur du développement territorial. Elles ont un rôle fondamental au niveau social. Actuellement, certaines d'entre elles sont confrontées au problème de l'absence de relève.

Union du Commerce et du Tourisme.¹⁵

Créée en 1946 sous le nom d'ASCOM, l'Union du Commerce et du Tourisme a apporté son soutien au processus de reconstruction socio-économique de nombreuses communautés. Au cours des années 60, elle a contribué à préparer le premier Plan Général d'Action du Trentin. En outre, elle contribue à l'application de lois spéciales dans le secteur commercial. Rebaptisée en 1986, elle coordonne la coopération entre les organismes publics et privés.

Association des Artisans.

Cette association créée en 1946 est un organisme sans but lucratif chargé de veiller à la connaissance et à la promotion de l'artisanat. Elle comporte des structures centrales et périphériques.

Banques

¹⁴ www.aprovereto.it

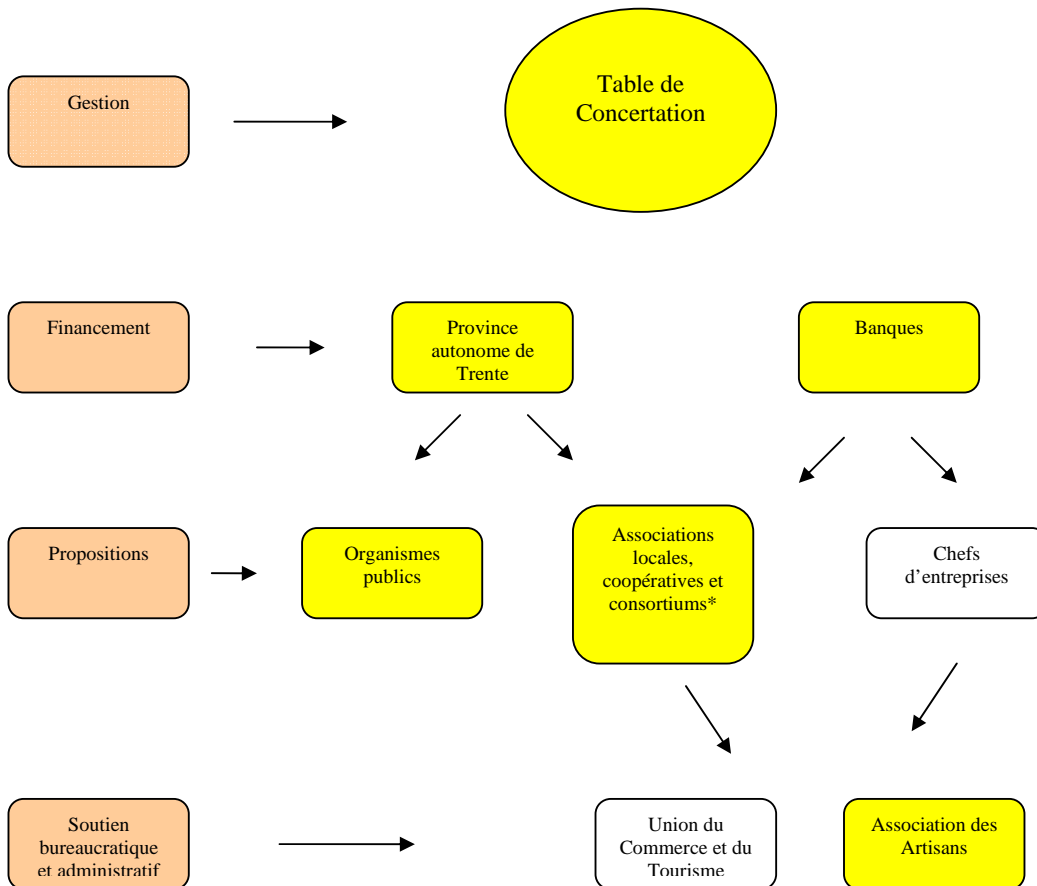
¹⁵ www.ucts.tn.it

Cinq banques gravitent autour du territoire de la vallée de Gresta. La plupart d'entre elles se trouvent dans les communes de Mori et d'Isera. Il convient de souligner la différence existant entre les établissements de crédit et les établissements de type coopératif. Les établissements coopératifs reposent sur le principe de l'organisation mutuelle et de l'amélioration des conditions socio-économiques du territoire. Les nombreuses Caisses rurales du Trentin sont un exemple typique de banque datant de l'époque des Habsbourg. En 1998, la Caisse rurale de la vallée de Gresta a été englobée dans celle de Mori, ce qui a donné lieu à un partenariat non exclusivement commercial.

5.2. Description des coopératives

La TC est un processus de développement reposant sur une démarche participative. Sa caractéristique essentielle tient au fait que chaque SH s'engage à atteindre des objectifs en fonction de ses compétences.

Schéma des activités de la TC



Membres de la TC

* Ne concerne pas toutes les associations et coopératives (le Comité de Foire n'y participe pas, mais un membre représente toutes les organisations). En outre, les chefs d'entreprises n'ont pas participé directement à la table, ils l'ont fait à travers un représentant de leur profession

Le Pacte est un processus de développement local axé sur la concertation. Il recense les engagements des acteurs économiques et sociaux locaux afin de dégager les synergies contribuant à la réalisation des objectifs fixés. En général, les signataires prennent l'engagement de réaliser leurs propres objectifs de développement dans leur propre domaine de compétences.

En particulier, les administrations communales apportent leur concours pour fournir une structure de soutien et de coordination adéquate au Pacte territorial, et elles s'engagent à participer, sous les formes prévues par la loi, à la création de l'entité chargée de gérer le centre de visiteurs prévu à Loppio (où seront réalisées les activités de promotion, de commercialisation et d'animation du Pacte territorial), ainsi qu'à en assumer la gestion. En outre, elles s'engagent à répondre aux besoins du Pacte, à assouplir les procédures d'autorisation pour les initiatives privées, à financer les ouvrages publics visés au Protocole d'accord, et à adopter des actions communes en faveur de l'entretien du territoire.

Les Consortiums d'amélioration foncière s'engagent à poursuivre les actions d'entretien et de réalisation des infrastructures agricoles, telles que la voirie agro-forestière, les terrasses et les installations d'irrigation, mais aussi à favoriser la cohésion et la collaboration entre les consortiums et à promouvoir les initiatives de réaménagement et de remembrement foncier.

Le Consortium maraîcher et fruitier et les Coopératives agricoles de la vallée et de la zone du Pacte contribuent à la promotion de la filière horticole en encourageant l'agriculture biologique, l'agriculture de qualité et la transformation des produits. En outre, elles prennent en charge l'élaboration de nouvelles stratégies de marché.

Le Comité de Foire s'engage à soutenir le sujet responsable de la gestion et de la coordination des activités d'exposition en vue du développement de la vallée de Gresta. Il participe à l'action de gestion du centre de Loppio, intervenant tout particulièrement lors des phases de programmation et de gestion de l'exposition, il suit l'activité de coordination et de gestion de la Foire, ainsi que la manifestation Camina Grestano et d'autres manifestations et événements organisés dans le cadre de la promotion du tourisme rural et des produits typiques de la vallée de Gresta.

L'Agence de promotion touristique s'engage en faveur de la création d'une ligne dédiée de promotion touristique pour la vallée de Gresta et pour le Pacte territorial. Cet engagement prévoit en particulier des instruments ciblés sur la région et sur le tourisme rural ; l'Agence s'engage à fournir

un soutien promotionnel adéquat à la structure de Loppio, mais aussi à accompagner le sujet responsable dans ses activités de promotion et de commercialisation de l'offre touristique soutenue par le Pacte. Enfin, elle crée des outils d'information présentant l'offre touristique et culturelle de la région visée par le Pacte, qui concernent toutes les structures locales d'hébergement.

Les associations s'engagent à développer et à consolider toutes les activités susceptibles d'accroître l'offre locale à partir des richesses historiques, naturelles et culturelles.

L'Union du Commerce et du Tourisme s'est déclarée disposée à fournir son soutien aux entreprises du Pacte en matière de comptabilité, d'élaboration des frais de production, de marketing et de formation.

L'Association des Artisans s'engage à soutenir les actions des chefs d'entreprises qui souhaitent consolider leur activité ou celles des jeunes ayant l'intention de créer de nouvelles initiatives ; cette action passe par des initiatives d'information et de formation assurées en continu et consacrées aux questions fondamentales de la technologie et de la sécurité ; l'Association s'engage à fournir des informations sur les sources de financements possibles accessibles aux entreprises, et à aider les entreprises en sa qualité de coopérative de garantie pour l'octroi de crédits.

Les établissements de crédit s'engagent à soutenir les interventions publiques et privées en fournissant une assistance technique à l'élaboration de projets économiques et financiers ; ils s'engagent aussi à offrir des incitations financières aux intervenants qui proposent des projets spécifiques dans le cadre du Pacte territorial.

5.3. Gouvernance

Toutes les décisions relatives au Pacte territorial sont adoptées au sein de la table de concertation. Toutes les propositions formulées par les particuliers ou par le secteur public sont examinées par les membres de la table de concertation. Si la table de concertation estime que l'investissement présenté est éligible car il est conforme aux critères de sélection fixés, cet investissement poursuit son cheminement pour l'obtention de la contribution financière prévue selon le type d'activité déclaré. En fonction de leurs compétences, les membres de la table de concertation préparent – c'est le cas notamment des administrations communales responsables du PRG, le schéma directeur général – tous les documents nécessaires pour que la demande soit acceptée par les autres organes consultés. Il y a eu 6 variantes d'urbanisme en faveur des investissements privés. Si la proposition d'activités analysée par la table de concertation n'est pas considérée comme adéquate, elle est écartée. Ce type de méthode est un gage de probité des activités proposées au regard des objectifs de développement définis. Ceci ne signifie pas que les organismes supérieurs – tels que la Province ou autres – aient forcément étayé toutes les propositions de contributions. Dans tous les cas, les propositions sont

financées par secteur, conformément à la politique de la Province. Dans le cas présent, ces propositions se sont vues accorder la priorité car elles s’inscrivaient dans le cadre du Pacte territorial. Les demandes ont été présentées sur la base d’un avis de concours ; s’agissant de la vallée de Gresta, les avis ont été au nombre de trois conformément à une décision de la table de concertation : une dizaine de mois ne sont écoulés entre le second et le troisième avis (du 20 décembre 2002 au 23 octobre 2003).

5.4. Aspects innovants

L’innovation de ce type d’organisation réside dans sa capacité à impulser un processus de développement assurant la probité des actions entreprises sur la base d’un parcours intégré. La composition de la table de concertation est sans doute l’aspect le plus innovant, car cette table inclut des institutions économiques et sociales à l’échelon local et provincial. La gestion est apparue comme une ressource importante, car elle garantit l’investissement et assure une sorte de “parcours protégé”.

Les réunions d’approfondissement, de connaissance et d’information organisées avec la population ont favorisé la définition des pistes d’interventions ; quant aux objectifs formulés par le Pacte territorial et reconnus par la Province de Trente, par les administrations locales et par les membres de la table de concertation, ils ont favorisé l’esprit de participation et de responsabilité. Ceci s’est traduit par la signature de protocoles d’accord, par la définition de critères de sélection et par l’engagement formel à poursuivre les objectifs définis. Grâce aux compétences mises en œuvre par les différents acteurs, chacun a assuré la réalisation des objectifs fixés. La clé de la réussite réside dans la coordination d’entreprises déjà actives sur le territoire. Elle s’explique également par la possibilité de bénéficier facilement d’aides financières déjà présentes. Ce qui a manqué sur le territoire, c’est la présence d’un moteur capable de mobiliser cet énorme capital économique.

Le secteur public stimule le citoyen tout en le rendant responsable au premier chef du territoire dans lequel il vit. Il n’y a pas une logique de service, mais de concertation. Cette démarche a atténué le sentiment d’éloignement psychologique entre la périphérie et le centre (centres de décision, de pouvoir, de communication et de flux économiques), et elle a stimulé les investissements grâce à la prise de conscience qu’il s’agissait d’un projet défini.

L’expérience réalisée est un gage de probité de la méthode : en témoigne le fait qu’une proposition présentée par un membre de la table de concertation n’a pas été retenue dans le cadre du processus de développement défini. Dans la vallée de Gresta, les aides ne sont garanties pour personne.

6. Évaluation des résultats des activités

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats</i>
Préservation de la ressource naturelle analysée	Objectif presque pleinement atteint (près de 90% du territoire total préservé)
Nombre d'activités touristiques indirectes liées à la ressource développée	En peu de temps, le nombre d'activités touristiques et de structures d'hébergement a augmenté, et elles sont devenues une source de revenus. Les activités sont passés de 4 à 10, et le nombre de lits de 60 à 140.
Nombre d'affaires induites indirectement par la ressource développée	Les entreprises ont développé la qualité grâce à leur spécialisation. Emplois constants et de haut niveau.
Amélioration et préservation de la qualité de la ressource	Objectif pleinement atteint grâce aux actions liées à la préservation du paysage culturel (meilleure prise de conscience de la population)
Nombre de risques naturels évités ou dont les effets négatifs sur le territoire ont été limités	Compte tenu des principes de l'agriculture biodynamique, les actions humaines doivent être réduites. Dans ce secteur, on a obtenu peu d'améliorations en matière de prévention des risques naturels, tels que la grêle, les orages et les glissements de terrain. Toutefois, les actions entreprises en matière de gestion du territoire agricole ont certainement réduit la présence des inondations de portée modeste dans les campagnes.
Création d'un réseau	Objectif presque pleinement atteint. Il convient de viser une meilleure offre intégrée dans le secteur agricole, touristique et commercial
Organisation et mobilisation des acteurs	Objectif presque pleinement atteint. Certains organismes publics ont renoncé à s'impliquer en raison de changements en interne
Infrastructures de soutien pour la formation	Organisation d'une vaste offre d'activités de formation, qui ont permis d'améliorer les connaissances de la population locale
Protection légale	Réalisation d'un logo territorial de la vallée de Gresta (2003)
Amélioration de l'image et de la communication sur le territoire	Objectif pleinement atteint. Le territoire n'est plus seulement perçu comme le jardin du Trentin, il est aussi associé à la culture biologique
Amélioration de la qualité de la vie et préservation de la connaissance	Objectif presque pleinement atteint. La qualité de la vie a progressé grâce à une vaste offre au niveau social et commercial. Il convient de développer un climat fédérateur. Les savoirs traditionnels ont été préservés et communiqués à la population locale et vers l'extérieur
Cohésion sociale	Objectif presque pleinement atteint. Un processus de création d'identité territoriale a été mis en marche, mais on constate encore une certaine méfiance, surtout en ce qui concerne la collaboration avec les résidents d'autres agglomérations
Démarche participative	Malgré la mise en œuvre d'une démarche de gestion innovante (TC), on constate encore une large tendance à déléguer. L'engagement des nombreux acteurs est l'un des principaux objectifs atteints, en dépit de la grande diversité des ressources financières mobilisées.
Bureaucratie	En dépit de la démarche adoptée, la gestion simple de toutes les procédures se heurte encore à de nombreuses entraves. Cet aspect est très important à ce stade, car le processus d'invention et d'innovation des entreprises est en plein essor.
Diffusion d'instruments et de structures	Manque de coordination entre les agriculteurs, qui a favorisé une perspective individuelle plutôt que collective
Renouvellement de l'entreprise	Cet objectif n'a pas été pleinement atteint. On a besoin de jeunes

	entrepreneurs.
Nouveau rôle des agriculteurs	Objectif non atteint, principalement au niveau institutionnel, le paysan n'est pas perçu comme une personne assurant l'entretien du paysage
Rapport entre secteur public et privé	Objectif pleinement atteint. De nouvelles synergies ont été créées entre le secteur public et le secteur privé, et l'on a évité les mécanismes typiques de dépendance

A-t-on atteint des objectifs non prévus ?

Engagement d'une grande quantité de ressources financières privées. Amélioration de la démarche participative pour la gestion du processus de développement

Nature du projet

Les facteurs qui ont empêché la réalisation des objectifs prévus s'expliquent par les dynamiques socio-économiques et par les changements qui sont intervenus dans les organismes publics.

Le manque de coordination entre les acteurs a parfois favorisé une approche individuelle plutôt que collective.

La composante biologique n'est perçue que dans le contexte agricole ; on constate l'absence d'une démarche biologique dans les autres secteurs, tels que le bâtiment, la formation, etc.

Efficacité : BONNE / SUFFISANTE / INSUFFISANTE

Raisons du succès/de l'échec

Raisons politiques : motivations et propositions d'améliorations

- Politique adéquate en dépit de la non-valorisation des fonds européens directs (décision volontaire) : il convient de souligner que l'on n'a pas saisi l'opportunité d'adopter des actions directes pour favoriser le développement durable par le biais des fonds spéciaux
- Contributions suffisantes

- Type de soutien adéquat. Permet de stimuler les investissements et la participation du secteur privé.
- Type d'intervention partiellement adéquat

Raisons liées à la gouvernance

- Organisation adéquate pour les acteurs, les politiques et la population résidente
Organisation équilibrée pour ce qui est de la prise de décisions importantes et rapides et de la stratégie. Une seule action stratégique, sans doute la plus importante (création du centre de Loppio), n'a pas été réalisée
- La difficulté de gérer divers intérêts s'est manifestée vers la fin du processus
- La répartition des fonds disponibles entre les diverses activités du projet n'a pas été pertinente dans le cadre des objectifs

Raisons liées à l'implémentation et à la mise en œuvre

- Les SH et les partenaires étaient bien assortis
- Les délais du projet ne sont pas tout à fait en phase avec les structures administratives et les changements éventuels au niveau des institutions publiques
- Échéancier des interventions bien équilibré
- Objectif et portée de l'action équilibrés, en dépit d'un déficit de communication interne (en particulier s'agissant des contributions ordinaires)
- Les sujets responsables ont fait ce qui était prévu

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la présente recherche est la suivante :

- 3 focus groups avec les autorités locales ;
- recueil de la bibliographie ;
- 23 interviews d'importants SH impliqués dans le processus de développement ;
- collecte et traitement des données démographiques et socio-économiques.

BIBLIOGRAPHIE

Lisa Angelini, Alessandro Gretter, "*Ronzo Chienis – Village Plan*", réalisé dans le cadre des activités du projet Interreg IIC Sud « Réseau Européen de Tourisme de Village », Décembre 2005

Luciano Bassi, "*Patto Territoriale della Val di Gresta – Documento di Sintesi*", Janvier 2000

Vincenzo Bertozzi (sous la direction de), "*Un'analisi economico-sociale della Val di Gresta*", Province autonome de Trente – Service des statistiques, Mars 2001

Stefano Marchesoni, "*L'orticoltura biologica in Val di Gresta (Trentino): il ruolo svolto dall'omonimo Consorzio di Ronzo Chienis*", thèse soutenue à l'Université de Trente, 2003

Tiziano Salvaterra, Laura Masè, "*Piano di Marketing turistico per il Patto Territoriale della Val di Gresta*", 2003

REMERCIEMENTS

Nous remercions les personnes citées ci-après pour leur aide et leur collaboration :

- *Commune de Ronzo Chienis*, en particulier le maire Alberto Cappelletti, l'adjointe au maire Norma Benoni, les adjoints Piera Benedetti et Michela Luise
- *Consortium maraîcher et fruitier de la vallée de Gresta*, en particulier sa Présidente Vanda Rosà et son Directeur Silvano Dallaserra
- *Centre d'Assistance technique*, en particulier Gabriele Chistè
- Province autonome de Trente – *Service de Développement des régions de montagne et des pactes territoriaux*, en particulier Leandro Morandini. *Bureau des productions biologiques*, en particulier Federico Bigaran. *Service des statistiques*
- *Commune de Mori – Bureau de l'état civil*
- Luciano Bassi

- Nos collègues : Monica Valentini pour ses conseils juridiques et Claudia Marchesoni pour l'aide qu'elle nous a apportée à la définition des focus groups et des interviews.